

au cœur du social

OPTIONS

MÉDITERRANÉE

MORTELLE
ODYSSÉE

Page 48

MICHAEL MOHR / MAXPPP

JO 2012

Sport pour tous ?

JO de Londres, Euro de foot...
le fond de l'air est à la
compétition. Mais le sport,
phénomène social global,
n'échappe pas aux crises
ambiantes... **Pages 18 à 29**

ÉDUCATION

Avant la
"refondation",
l'urgence.

Page 32

Résister Proposer S'organiser



Options Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros)** 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE

Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
2^e trimestre 2012



éditorial

Investir dans le travail

Les élections législatives confirment l'aspiration des Français à une politique tournée vers la croissance de l'économie réelle, la reconnaissance du travail, le développement de l'emploi stable et la lutte contre les injustices et les inégalités sociales. Stopper la fuite en avant dans une politique d'austérité suppose d'agir sur deux priorités : la « définanciarisation » du travail, la pérennité et le développement des investissements publics. Le syndicalisme doit faire vivre ces choix stratégiques pour répondre aux attentes du monde du travail. Après des années de politique régressive, la Cgt se félicite de la tenue d'une conférence sociale les 8 et 9 juillet prochains. Les mesures d'urgence en faveur du travail devront s'accompagner de propositions structurelles de moyen et long terme sur le développement de l'industrie, sa territorialisation et une autre répartition de la richesse entre travail et capital.

En effet, le partage – souvent de la pénurie – entre catégories de salariés ou actifs et privés d'emploi n'est pas acceptable. « L'effort » collectif de réduction de la dette publique doit porter sur les inégalités patrimoniales, les exonérations fiscales et sociales sans suivi ni retour pour la collectivité, et permettre de rétablir la part de la valeur ajoutée en faveur du travail. Les batailles, au nom de la justice sociale et de l'efficacité économique, pour juguler les hémorragies des plans sociaux doivent se jouer sur la revendication de nouveaux droits de protection de l'emploi et de pérennité des entreprises. Sortir de la crise nécessite de faire progresser la protection sociale et l'émancipation au travail, en prenant en compte les atouts de la spécificité française :

- des services publics et des infrastructures, mais fortement percutés par la Rgpp et les récentes lois sur la décentralisation ;
- une épargne forte, donc des ressources financières importantes, mais à réorienter ;
- une élévation constante des qualifications et un taux de scolarisation parmi les plus élevés d'Europe, mais mis en péril par les attaques contre l'enseignement public ;
- une quête, plus importante qu'ailleurs, du sens, de la finalité du travail et une motivation professionnelle, mais une démobilitation dans l'entreprise provoquée par le « Wall Street management » ;
- une démographie dynamique, mais une insertion dans la vie active des jeunes de plus en plus précaire et dégradée.

La Cgt porte dix propositions pour la croissance et la justice sociale. Sur la question de la jeunesse et de l'emploi des jeunes diplômés, l'Ugict-Cgt et l'Unef ont organisé une initiative revendicative et festive à l'occasion de la rentrée parlementaire du 26 juin, rassemblant de nombreux jeunes diplômés. Il s'agissait de donner suite à l'interpellation par l'Ugict-Cgt et l'Unef des candidats à l'élection présidentielle. La Cgt exige une nouvelle politique pour l'emploi des jeunes diplômés, construite autour de dix points, et vise à obtenir un projet de loi-cadre, afin que les jeunes diplômés soient mieux protégés et accompagnés, que leurs qualifications et leurs droits soient reconnus et respectés. S'appuyant sur les engagements et la priorité affichée du gouvernement, l'Ugict et l'Unef interpellent à nouveau les députés et le gouvernement en déposant, le 26 juin, auprès de chaque député, un CV anonymisé parmi les 570 recueillis par l'Ugict au salon « Paris pour l'emploi des jeunes diplômés », accompagné d'une lettre sur le projet de loi-cadre autour d'un rassemblement festif pour changer concrètement la donne de l'insertion professionnelle. C'est sous cette ambition, et en multipliant propositions constructives et initiatives avec les intéressés, que nous comptons défricher les voies possibles à une sortie de crise où le social constitue un puissant levier d'efficacité économique durable.



Marie-José Kotlicki
SECRETAIRE GENERALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

8 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 9 Goodyear** « Une victoire énorme »
- 10 Jeunes diplômés**
L'Ugict devant l'Assemblée nationale...
Milieu scolaire
Pour le droit à la différence sexuelle
- 11 Étudiants étrangers**
La circulaire Guéant expulsée
Social
Un sommet très attendu
Rio + 20 Zéro plus zéro...
- 12 Printemps érable**



ROGERIO BARBOSA / AFP

- 14 Europe**
L'alternative du syndicalisme européen à la crise
Entretien avec Patrick Itschert, secrétaire général adjoint de la Ces
- 16 Retraite**
Un retour partiel aux soixante ans
- 17 Bit**
Guy Ryder, nouveau directeur général
Syndicalisme
Un nouveau-né
Emploi
Les jeunes condamnés à la précarité?

ENCART CENTRAL
• Options Mines-Energie
(16 pages)



focus

JEUX OLYMPIQUES

Sport pour tous ?

Pages 18 à 29: Les JO fascinent, et les Anglais ont su vendre leur dossier. Aux yeux du Cio, ils ont fait valoir leur unité autour d'un projet ralliant le gouvernement, les collectivités locales, les grandes entreprises, les "sponsors" et les athlètes de haut rang. Véritable projection identitaire sur une scène globalisée, traversée d'enjeux symboliques et financiers colossaux, l'organisation d'événements sportifs est devenue un révélateur éclairant des rapports de forces mondiaux et nationaux. Mais le processus s'avère inégal et inégalitaire. En France, on note un affaiblissement de la pratique sportive par le plus grand nombre, dû au désengagement de l'Etat, aux contraintes budgétaires des collectivités, aux restructurations des entreprises...

Table ronde avec Emmanuelle Oulaldj, Dominique Charrier, Jean-François Davoust, Christine Labbe.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09
Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

30 **Emploi** Sfr : total mépris



- 31 **Leader Price**
Le plan social annulé par la justice
- 32 **Éducation**
Avant la « refondation », l'urgence
- 33 **Logement**
Réinjecter du social
- 34 **Bloc-notes**
Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



35 **Énergie** Électricité : modèles de production au banc d'essai

droits

- 37 **Jurisprudence** Avantages catégoriels
- 38 **Fonction publique territoriale** Les conditions de création d'une prime d'intéressement à la performance des services

hors champs

- 40 **Nantes** Chambardement
Experts pour le grand bazar des savoirs
- 41 **Bouffes du Nord** Denis Podalydès devant *le Bourgeois gentilhomme*
- 42 **Exposition**
La peinture ardente et passionnée d'Artemisia Gentileschi



platines

- 45 **Philip Glass** In the Penal Colony
Renée Fleming Poèmes

bouteilles

- 45 **Climat** A quelque chose malheur est bon !

lire

- 46 **Les polars** VACANCES De bonnes « nouvelles » pour l'été
- 47 **Les romans** HISTOIRE(S) Règlements de contes

hors champs

48 **Méditerranée** Mortelle odysée



- 50 **Méditerranée**
Droit de la mer, droits en mer

sélection

- 51 **Les livres du mois**

grilles

- 52 **Echecs et mots croisés**

à propos

Quand l'argent explose, le bonus s'éclate

Sous forme de *tweet*, cela donnerait : « *Au secours, bonus de 16 millions d'euros. Maurice.* » L'argent est souvent à contretemps; ces derniers temps, justement, il manque cruellement. Vous en avez, vous? M'étonne pas; on n'en trouve plus nulle part, même les banquiers sont fauchés. Demandez aux Grecs, aux Espagnols, aux Italiens, tous vous le confirmeront: l'argent, aujourd'hui, ne s'obtient qu'à prix d'or. Certains préciseront même: au prix du sang; mais ce sont des poètes amers et décalés, très éloignés des réalités financières. L'essentiel, c'est que le contexte est tendu, les gens énervés, les gouvernements à l'affût, et les riches – encore que... il ne faut rien exagérer, parlons plutôt des moins défavorisés, car c'est dur pour tout le monde – deviennent nerveux. Rien de pire que d'être désigné comme très riche au moment où les moins-moins riches commencent à se demander si tout cela ne pourrait pas changer un de ces jours prochains. Histoire de faire baisser cette perceptible montée de tension, Maurice Lévy, un Pdg pas des plus défavorisés et ni plus ni moins méchant que d'autres, avait émis la proposition – publique et largement relayée médiatiquement – que, au vu des difficultés ambiantes, lui et ses collègues d'infortune soient, à titre exceptionnel, cela va sans dire, imposés un peu moins légèrement que d'habitude. L'idée avait – on était sous Sarkozy, en pleine interrogation « *Mais que deviendraient donc les malheureux pauvres sans les riches?* » – soulevé un certain émoi et auréolé Maurice Lévy, lequel était retourné à ses affaires, laissant les pauvres se multiplier, l'argent se raréfier et les énervés voter. Les premières viennent de lui rapporter, six bons mois avant Noël, un bonus de 16 millions d'euros au titre des bons et loyaux services rendus à Publicis; les seconds continuent à s'énervier pour savoir où

BON COURAGE
A CEUX QUI VONT EN BAVER.



est passé l'argent dans le monde. Quant aux résultats électoraux, ils ont conduit Maurice Lévy à se retirer de la présidence de l'Association française des entreprises privées. « *Pour discuter avec les instances gouvernementales sorties des urnes, je ne suis plus le mieux placé* », a-t-il finement observé. L'argent, décidément, est lourd à porter.

“Qu'en faire ?” soliloque l'angoissé actionnaire

Continuons à tweeter, c'est à la mode: « *Trop d'argent; help, tenons bon face aux salariés.* » Car que faire? Ou plutôt qu'en faire? On parle là d'argent, bien entendu. La question a beaucoup agité les actionnaires et les salariés de France Télécom, ces dernières semaines, à l'occasion d'un conseil d'administration. La routine bien établie à ce sujet, c'est que les premiers refusent de l'argent aux seconds en expliquant que, « *sorry boys, no money* », il n'y en a pas. L'année prochaine, peut-être, si tout va bien, mais il faut compter avec la crise... Cette année, comme aurait dit Maurice Lévy, il y en avait. Et suffisamment, de surcroît, pour que cela ne passe pas inaperçu. L'entreprise ayant atteint tous ses objectifs, les dividendes sont au rendez-vous et attendent, sagement, que l'on décide de leur destin. Salaire? Modernisation? Paradis fiscal? Non, je plaisante. Quoique... Un petit coup du fameux « *trois tiers* », alors? Face à ces angoissantes alternatives, les organisations syndicales ont donc émis l'idée,



un peu fofolle pour les actionnaires, de ramener le dividende de 1,40 euro à 1 euro tout court. L'idée étant que, ma foi, un peu d'augmentation salariale et un peu d'investissement dans la modernisation de l'entreprise pourraient être de bon sens. Un vote a donc eu lieu, et le personnel, qui détient 4,6 % du capital, ce qui fait de lui le deuxième actionnaire du groupe derrière l'Etat, a été renvoyé dans ses buts par la coalition des actionnaires et de l'Etat, lequel détient 27 % des actions. Ce qui devrait nourrir des débats intéressants avec le ministère du Redressement industriel et avec les chasseurs de déficit public puisque, pour la troisième fois, France Télécom versera un dividende supérieur (4,4 milliards) à son bénéfice net, soit 3,7 milliards. La bonne nouvelle, c'est que le Pdg de l'entreprise a juré que, l'année prochaine, on fera autrement. Eu égard aux nouvelles orientations annoncées à la tête de l'Etat, c'est le moins. L'idéal serait qu'il se transforme en plus pour l'entreprise et les salariés.

Sociétés ? Générales. Intérêts ? Très particuliers

Kerviel Jérôme, vous vous souvenez ? Ce jeune *trader* passé en justice et à la postérité pour avoir mis en péril la Société générale et le monde de la finance en prenant des risques in-sen-sés, au mépris des lois, règlements, codes d'éthique, voire même du Code de la route, le tout dans un contexte entrepreneurial vertueux régulé et ignorant des turpitudes déréglementaires perpétrées à l'insu du plein gré de sa hiérarchie, de la hiérarchie de la hiérarchie et du conseil d'administration. Ça, c'est l'histoire racontée par la Société générale. Laquelle, en son temps, avait réussi à convaincre la justice, ce qui confirme – oh la pauvre – sa profonde cécité. Le Jérôme fait appel en maintenant sa version, et la Générale maintient la sienne. Avec néanmoins une différence de taille – ce pour quoi les procès sont faits – : le témoignage d'un troisième homme. Un témoin spontané, salarié d'une filiale de la Société générale et visiblement travaillé par un cas de conscience. L'homme explique tout bonnement que la banque, bien entendu, était au courant de tout ; mieux encore, qu'elle a tripatouillé les comptes de Kerrie, chargé sa barque de pertes qui n'étaient pas les siennes et délibérément dissimulé d'opaques opérations. Ulcéré, il avoue n'avoir pas supporté que l'employeur, non content de transformer le *trader* en victime expiatoire, ait délibérément fait passer l'entreprise pour un bateau ivre, sans cap ni capitaine. Et que, en tant que cadre, il vit mal qu'on le prenne pour un imbécile. Bon, je fais vite, je traduis en quelque sorte les propos plus compliqués et calibrés tenus devant les juges. Mais ce garçon semble savoir de quoi il parle et nous dit en quelque sorte que, lorsque l'on cherche de l'argent, il faut, comme pour un prestidigitateur, se focaliser sur ce que l'on dissimule. Allez, un dernier, très court : « Pigeon ? Vole ! »

Pierre TARTAKOWSKY

GOODYEAR "UNE VICTOIRE ÉNORME"

LA MULTINATIONALE ABANDONNE SON PROJET DE LICENCIEMENTS.



FRÉDÉRIC DOUCHET / MAXPPP

Le 6 juin 2012 est une date dont, à Amiens, la Cgt se souviendra. C'est ce jour-là que la direction de Goodyear, groupe américain de pneumatiques (22,8 milliards de chiffre d'affaires en 2011), a annoncé renoncer à son plan social. Huit cent dix-sept emplois sur les mille trois cents que compte l'usine d'Amiens-Nord étaient menacés. Depuis plus de quatre ans, le syndicat se battait contre le projet de l'entreprise de mettre un terme à la production de pneus de tourisme sur le site. Plusieurs fois, la justice l'avait suivi, notamment en 2011, suspendant les projets de licenciements de la direction pour défaut d'information sur les détails du processus de cession au groupe américain Titan des activités pneumatiques agricoles en Europe. La Cgt qui, l'an dernier, avec près de 86 % des suffrages, avait fait le plein aux élections professionnelles, récolte aujourd'hui les fruits de sa détermination. Au terme d'un accord signé, la direction abandonne son plan de sauvegarde de l'emploi, renonce à tout licenciement et s'engage à poursuivre l'activité tourisme.

Si la Cfe-Cgc s'inquiète du plan de départs volontaires qui reste ouvert, la Cgt du site, elle, estime avoir remporté « une victoire énorme ». « C'est la première fois en France, depuis le début de la mondialisation, qu'un syndicat vient à bout d'une multinationale », a déclaré Mickaël Wamen, son délégué syndical sur le site. « Jamais nous n'avons répondu au chant des sirènes des chèques. Chaque salarié sera libre [demain] de poursuivre dans l'activité tourisme, de partir ou d'être reclassé dans l'activité agricole. » Une analyse que partage la Confédération qui, dans un communiqué daté du 7 juin, considère que cette victoire « devrait sonner comme un encouragement à l'action, à la mobilisation déterminée pour la sauvegarde des emplois industriels dans notre pays ». « Les dizaines de milliers de salariés frappés par les quelque quarante-cinq plans de suppressions d'emplois recensés par la Cgt peuvent trouver dans cette victoire syndicale un espoir nouveau. » En 2011, la direction de Goodyear avait financé trois pages de publicité dans le *Courrier Picard* pour démontrer à quel point le plan social était la seule et ultime solution pour l'entreprise... M.H. ◀

JEUNES DIPLÔMÉS L'UGICT DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE...

Alors que les dernières statistiques, publiées le 7 juin, témoignaient de l'aggravation du chômage des 15-24 ans (22,5 %, soit 630 000 jeunes sans emploi), l'Ugict poursuit sa campagne pour la protection et la reconnaissance des jeunes diplômés. Le 12 juin dernier, les militants Ugict sont allés à la rencontre des milliers



JOEL PHILIPPON / MAXPPP

de jeunes venus tenter leur chance au « Paris du recrutement des jeunes diplômés » organisé à l'Espace 104 par la Mairie de Paris. Ils y ont récolté des centaines de CV : « Nous allons en choisir 577, un pour chaque député, les rendre anonymes et les joindre au courrier que nous irons officiellement remettre aux nouveaux députés de l'Assemblée nationale, le 26 juin (rassemblement à 13 heures devant l'édifice), expliquent les animateurs du collectif Jeunes diplômés de l'Ugict, Sophie Binet et Fabrice Hallais. *Un courrier accompagné de nos propositions pour la rédaction d'une loi-cadre en faveur des jeunes diplômés.* »

Les CV en question confirment en effet que les jeunes demandeurs d'emploi présents ce jour-là peuvent souvent faire valoir une solide formation, mais également une multitude d'expériences professionnelles, parfois à des postes qualifiés, mais malheureusement précaires ⁽¹⁾. L'Ugict compte donc plus que jamais maintenir la pression pour infléchir les pratiques des entreprises envers les jeunes et réitère notamment ses dix revendications prioritaires, déjà détaillées dans notre numéro d'avril. Elles sont centrées autour de trois impératifs : la protection, la stabilité et la reconnaissance. L'Ugict demande par exemple l'instauration d'une mesure spécifique d'aide aux primo-entrants sur le marché du travail, une réglementation plus vigilante des stages en entreprises, la modulation des impôts des entreprises en fonction de leur politique d'emploi, des sanctions pour les entreprises qui pratiquent des discriminations à l'embauche, ou encore la tenue d'un « Grenelle des qualifications ». La campagne de l'Ugict se poursuivra à l'automne avec l'élaboration d'une « Charte pour l'emploi des jeunes » à destination des entreprises, qui seront invitées à la signer... et à respecter leurs engagements. V.G.

(1) Vous pouvez encore envoyer un CV à l'Ugict et télécharger le texte des dix exigences de l'Ugict dans sa campagne « Un emploi, des droits, une loi » sur <www.ugict.cgt.fr>.

MILIEU SCOLAIRE POUR LE DROIT À LA DIFFÉRENCE SEXUELLE

Fruit d'un travail de fond entamé depuis 2004, une « Plateforme revendicative pour lutter contre les discriminations lesbophobes, homophobes, biphobes, transphobes en milieu scolaire » a été rendue publique, à la mi-mai, par le collectif qui l'a réalisée et qui comprend entre autres la Ferc-Cgt ⁽¹⁾. Le collectif Education contre les Lgbt-phobies ⁽²⁾, qui réunit la Cfdt, la Fsu, l'Unsa, regroupe également les syndicats étudiants et lycéens Unef, Fidl, Unl et les parents d'élèves (Fcpe), signe que la difficulté à vivre sa différence sexuelle préoccupe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les élèves, dès leurs premières prises de conscience, mais aussi les personnels. Pour une « meilleure visibilité sociétale » des problèmes de discrimination contre les Lgbt au sein de l'Education nationale, le collectif, notamment consulté par le ministère, travaille aux moyens d'améliorer le vivre ensemble, la tolérance et le respect de tous, quelle que soit sa vie amoureuse ou affective, et pour que l'éducation à la sexualité permette aussi aux jeunes qui s'interrogent sur leur identité de ne pas être plongés dans un mal-être qui va parfois jusqu'à les pousser au suicide. Sa plate-forme d'une trentaine de pages évoque à la fois des revendications relatives à l'information et à la protection des jeunes ou des salariés en souffrance, mais également à la prévention et à l'éducation des enfants, sur les représentations, le sexisme, l'histoire des luttes contre les stéréotypes, et à la formation des personnels. Un chantier énorme, sur lequel nous reviendrons prochainement. V.G.

(1) Téléchargeable sur <www.ferc.cgt.fr>, « Plate-forme contre les Lgbt-phobies en milieu scolaire ».

(2) Lgbt : lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.



PIERRE LE MASSON / MAXPPP

32 000

LA RGPP À SON COMBLE EN 2011

postes auraient été supprimés en 2011 dans la fonction publique d'Etat, d'après les premières estimations disponibles auprès de plusieurs sources, parmi lesquelles l'Acoss (Agence centrale des organismes de la Sécurité sociale, caisse nationale des Urssaf), qui perçoit les cotisations sociales des employeurs publics comme privés. Contrairement à l'année 2009, notamment, où les suppressions de postes avaient été compensées par les collectivités locales (+ 6 000 postes, soit + 0,3 %) et par le secteur hospitalier (+ 5 000 postes, soit + 0,4 %), cela n'a pas été le cas en 2011. Au total, les effectifs de fonctionnaires auraient donc chuté de 20 000 postes en un an, du jamais vu.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS LA CIRCULAIRE GUÉANT EXPULSÉE



CHRISTOPHE PETIT TESSON / MAXPPP

Le candidat Hollande l'avait assuré : la circulaire Guéant du 31 mai 2011 sur les étudiants étrangers a été abrogée, un an jour pour jour après son instauration, avec pour premier effet immédiat la suspension des obligations à quitter le territoire pesant sur certains d'entre eux... Ce texte rendait quasi impossible le renouvellement du titre de séjour des étudiants étrangers voulant changer de statut pour pouvoir travailler en France. Il avait plongé de huit mille à dix mille jeunes diplômés souvent très qualifiés (mastère au minimum) dans la précarité, faute de pouvoir subvenir à leurs besoins, et les avait placés sous la menace d'une expulsion.

La circulaire avait par ailleurs terni la réputation de la France et fortement affaibli l'attractivité de notre pays aux yeux des étudiants étrangers tentés à l'idée de venir y suivre une partie de leur cursus, la Conférence des présidents d'université et celle des grandes écoles s'étant d'ailleurs mobilisées pour son retrait. Jusqu'à présent, la France était le quatrième pays au monde en la matière : les étudiants étrangers y représentent 12 % des effectifs et... 41 % des doctorants.

Désormais, les étudiants concernés qui n'auraient pas jeté l'éponge en rentrant dans leur pays où en allant chercher du travail ailleurs peuvent prétendre à un changement de statut – d'étudiant à salarié – et à une régularisation, pour peu que les services préfectoraux acceptent enfin d'accélérer le règlement de nombreux cas en suspens depuis des mois. La nouvelle circulaire, signée par les ministres de l'Intérieur, du Travail, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, demande aux préfetures de trouver des solutions humaines et rapides (en moins de deux mois) pour ceux qui ont déposé des dossiers depuis un an : ils doivent pouvoir obtenir une autorisation de séjour provisoire pour une première expérience professionnelle en France dans les six mois après obtention de leur diplôme.

Le préfet ne pourra en aucun cas exiger une attestation de réussite aux examens – les demandes sont souvent faites avant –, ni exiger de présenter une promesse d'embauche, qu'elle soit en adéquation ou pas avec la formation accomplie par le candidat. Un nouveau texte devrait ensuite être rédigé avant la fin de l'été, pour sécuriser à la fois les étudiants étrangers et les entreprises intéressées par leurs profils... V.G.

SOCIAL UN SOMMET TRÈS ATTENDU

Le début d'un processus : c'est ainsi que le gouvernement a qualifié la tenue, les 9 et 10 juillet prochains, d'une grande conférence sociale, après avoir réuni les partenaires sociaux pour en définir la méthode. Cette conférence devra notamment ouvrir un cycle de concertation, fixer un calendrier précis de réformes à engager et s'articulera autour de sept tables rondes thématiques : l'emploi ; la formation professionnelle, initiale et tout au long de la vie ; la rémunération et le pouvoir d'achat ; le redressement de l'appareil productif ; l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail ; l'avenir des retraites et le financement de la protection sociale ; l'Etat, les puissances publiques, les collectivités et le service public. Lors de sa préparation, Bernard Thibault s'est félicité de l'organisation de cette conférence sociale, tout en souhaitant qu'elle « ne soit pas enfermée dans le carcan d'un cadre économique qui resterait pour l'essentiel inchangé ». Pour le secrétaire général de la Cgt, « des réponses structurelles sont indispensables en matière de reconnaissance du travail, de réforme de la fiscalité, de contrôle des aides publiques aux entreprises et d'incitation à l'investissement dans le tissu économique et social ». C.L.



MARLENE ANWAAD / MAXPPP

RIO + 20 ZÉRO PLUS ZÉRO...

Vingt ans après, une seconde Conférence des Nations unies sur le développement durable a réuni, du 20 au 22 juin, cent trente chefs d'Etat et de gouvernement. Il s'agissait de discuter notamment de gouvernance environnementale, de nouveaux indicateurs de richesse, de technologies vertes, voire de nouveaux modèles de croissance, de production, de consommation... Le constat tiré est que, depuis vingt ans, rien de déterminant n'a permis d'enrayer le réchauffement climatique, la déforestation, les menaces pesant sur les océans et l'ensemble des équilibres de notre écosystème, et que rien de contraignant ne sortirait des négociations préliminaires menées pied à pied depuis le début juin. La Cgt, qui participait juste avant au « Sommet des peuples » et manifestait, le 20 juin, avec la Ccs, la Csi et les Ong, rappelle quant à elle que le social et l'humain sont la colonne vertébrale de tout développement « durable ». V.G.

Tous les liens dans le document « Le social, pierre angulaire d'un avenir à dessiner » sur <<www.cgt.fr>>.

La grève étudiante québécoise, déclenchée le 13 février 2012, vise à faire échec à une augmentation du droit d'entrée à l'université décidée par le gouvernement libéral.

PRINTEMPS ÉRA



INJUSTICE

Face à la grève étudiante, le gouvernement s'entête. Il transforme ainsi un conflit en problème politique majeur ; la société québécoise et, au-delà d'elle, une très grande partie de l'opinion publique canadienne condamnent son attitude et soutiennent les protestataires. Une sympathie accrue par le choix des étudiants de défiler à demi-nus pour manifester leur précarité.

BLE

A woman with a mustache and a large black hat is shouting during a protest. She is shirtless and wearing a black skirt. In the background, other protesters are visible, including a woman in a red bikini top and a man in a black tank top. The scene is set in an urban environment with buildings in the background.

CRISE SOCIALE

Le calcul des libéraux vise à prendre pour alibi les “plus pauvres” afin d’alléger le “coût” du service public. Mais les Québécois ont pu constater que c’est l’inverse qui se produit. Dans un premier temps, les “défavorisés” sont cantonnés à la catégorie d’“assistés” et, dans un second, ce ciblage introduit au démantèlement pur et simple de la politique sociale concernée.

ALTERNATIVE SOLIDAIRE...

Au bout de quelques mois, le gouvernement québécois s’est révélé incapable de juguler la montée du mouvement. La répression déployée a contribué à transformer une simple protestation en une remise en cause profonde de ses choix fondamentaux, au bénéfice d’un modèle social solidaire, plus proche du modèle européen que de celui du grand voisin états-unien.

Europe : l'alternative du syndi



DR

Pour combattre l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion, la précarité de l'emploi et le désenchantement qui grandit en Europe, la Ces a présenté, le 6 juin dernier, ses propositions pour un nouveau contrat social en Europe ⁽¹⁾.

ENTRETIEN

AVEC

PATRICK ITSCHERT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE LA CES

Ce n'est pas en abaissant les salaires ou en réduisant les effectifs dans les services publics que l'on ramènera l'Europe sur le chemin de la croissance. La Ces ne nie pas la nécessité d'une certaine discipline budgétaire. Ce qu'elle refuse, ce sont les choix économiques qui sont faits.

– **Options :** *Sur quelles priorités s'appuie ce nouveau contrat social pour lequel milite la Ces ?*

– **Patrick Itschert :** Quatre priorités : le développement de l'emploi et du dialogue social en Europe, la définition d'un autre mode de gouvernance économique et d'une politique ambitieuse de combat contre les inégalités. Cela fait plus de deux ans que nous martelons l'idée selon laquelle les politiques d'austérité telles qu'elles se développent en Europe ne peuvent pas nous sortir de la crise ; bien au contraire, qu'elles nous y enfoncent. Même Christine Lagarde aujourd'hui en convient et, avec elle, Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, qui compare désormais la politique économique européenne à une véritable saignée. Le pacte Sarkozy-Merkel est un non-sens absolu. D'où viennent les difficultés que nous affrontons ? Non de salaires ou de budgets sociaux trop élevés, de droits et de garanties collectives trop généreux, mais de la faillite du système bancaire et financier, d'un mode de gouvernance qui, en affaiblissant tous les leviers de la croissance, accroît encore les déficits. L'Espagne s'enfonce dans la pauvreté alors que sa dette cumulée (60 %) est inférieure à celle des Etats-Unis (80 %), et plus encore à celle du Japon (200 %). Outre-Atlantique, la Réserve fédérale joue son rôle. Au Japon, l'Etat emprunte à ses citoyens. Et en Europe, nous laissons les marchés faire la loi !

– **Quelle solution pour y répondre ?**

– Il faut que l'Europe se dote de normes susceptibles de garantir un secteur financier réglementé, solide, transparent et au service de l'économie réelle. Il faut qu'elle prenne des mesures urgentes pour faire de la Bce le prêteur de dernier ressort.

Pourquoi avoir toujours prêté trop peu et trop tard à la Grèce ? S'il en avait été autrement, les spéculateurs n'auraient pas pu faire leur loi. L'Europe doit se doter de programmes de croissance adaptés à chaque pays, qui doivent être examinés, approuvés et contrôlés en collaboration avec les partenaires sociaux. Ce n'est pas en abaissant les salaires ou en réduisant les effectifs dans les services publics que l'on ramènera l'Europe sur le chemin de la croissance. Il y a le feu à la maison Europe. Nous risquons aujourd'hui l'implosion de la zone euro. La Ces ne nie pas la nécessité d'une certaine discipline budgétaire. Ce qu'elle refuse, ce sont les choix économiques qui sont faits. En 1995, la dette cumulée de la Belgique était de 135 % ; en 2008, de 90 %. Nous sommes parvenus à ce résultat sans drame ni bain de sang, en étalant dans le temps les mesures qu'il nécessitait.

– **En matière d'emploi ou de justice sociale, quelles sont les revendications de la Ces ?**

– Nous réclamons une autre politique fiscale, progressive et redistributive sur les revenus et la fortune ; des mesures effectives garantissant à tous les travailleurs l'égalité salariale, l'égalité des droits. A travail de valeur égal, un salaire égal : voilà quelle doit être la règle. Les conventions collectives et les salaires doivent s'appliquer à tous, de la même manière, quel que soit le type de contrat sur lequel ils ont été embauchés. Au-delà, il faut garantir aux jeunes l'accès à des emplois décents et leur assurer des formations adéquates dans une période de quatre mois à compter du moment où ils se sont inscrits au chômage ou ont quitté l'école.

– **La Ces réclame aussi l'instauration d'une taxe sur les transactions financières...**

calisme européen à la crise

– En effet. Une taxe qui permettrait d'apporter à l'Europe des milliards qui pourraient financer un plan de relance. Cette mesure plusieurs fois promise doit être instaurée. L'Europe doit comprendre que la compétitivité de son économie ne peut se réduire au coût salarial unitaire. Le salaire minimum a été abaissé de 30 % en Grèce, et ce remède menace d'autres pays. Un non-sens! L'économie allemande fonde son succès à l'exportation non sur la modération salariale, mais sur les produits à haute valeur ajoutée que ses entreprises vendent sur les marchés en expansion. Comment imaginer que nous réussissons à sortir de la crise en entrant en concurrence avec les pays à bas coût? Je connais très bien le secteur textile. Le coût salarial représente 40 % du prix de vente d'un T-shirt, 6 % du prix de revient d'un tissu technique. Est-ce sur le premier segment ou le second que nous pouvons fonder notre développement? Soyons sérieux: c'est par le haut, par l'investissement et la formation, la recherche et l'innovation que nous renouons avec la croissance. Une croissance fondée sur le développement des infrastructures et une politique industrielle durable pour la création d'emplois qui le seraient tout autant. J'insiste sur ce point, car la croissance pour laquelle nous militons ne doit pas servir à alimenter les profits mais à alimenter le développement social et économique. Vingt-cinq millions de salariés sont au chômage aujourd'hui dans l'Union, dont cinq millions de jeunes. Si nous voulons combattre la montée du repli sur soi, du racisme et de la xénophobie, il faut une sortie de crise par le haut.

– Par toutes ces propositions, la Ccs brosse les contours d'un autre modèle de développement. Le syndicalisme européen est-il familier de ce type d'approche?

– Je crois bien que c'est la première fois que nous sommes à l'initiative d'un tel projet d'ensemble. Mais nous ne faisons que répondre aux défis qui nous sont lancés. Partout la défiance à l'égard du projet européen grandit. Les Norvégiens ne seraient plus que 17 % aujourd'hui à vouloir entrer dans l'Europe, alors qu'il y a quelque temps encore 47 % se disaient favorables à une telle perspective. Dans le monde globalisé qui est le nôtre, face à ces puissances montantes que sont la Chine, l'Inde ou le Brésil, nous restons convaincus que l'Europe doit tenir toute

sa place. Nous ne pouvons imaginer que, dans dix ou vingt ans, le modèle social qui l'a portée ne soit plus qu'un vieux souvenir. Cette référence unique en son genre dans le monde a été celle qui a engendré des gains considérables pour les citoyens et les travailleurs; celle qui nous a permis de surmonter la crise et d'asseoir la prospérité. Nous devons la défendre.

– Les divergences qui existent entre les différents courants syndicaux européens s'estompent-elles avec la crise?

– Deux réunions ont été consacrées aux bases de cette campagne pour un nouveau contrat social européen. Franchement, j'ai été frappé par le très large soutien qu'a recueilli ce projet. Bien sûr, des sensibilités différentes demeurent sur certains points, comme l'idée d'instaurer un salaire minimum en Europe, ou sur la forme que doivent avoir les négociations collectives. Et certaines de nos organisations doivent s'affronter au discours dominant selon lequel nous avons vécu trop longtemps au-dessus de nos moyens. Mais nous avançons. Nous avançons trop lentement au regard des défis qui nous sont lancés, d'accord. Mais nous le faisons.

– De quels interlocuteurs la Ccs dispose-t-elle pour défendre son projet? Un des problèmes révélés par la crise actuelle n'est-il pas le déficit démocratique dans lequel l'Europe se construit?

– Absolument. Le déficit démocratique en Europe est gigantesque. Si le Parlement pèse plus qu'auparavant, la Commission est absente. La construction est devenu l'affaire d'un couple, le couple franco-allemand, au mépris de tous les autres pays qui forment l'Union. Et l'on s'étonne que les citoyens se détournent de l'Europe? L'été dernier, la Bce a envoyé une lettre secrète au gouvernement italien dans laquelle elle conditionnait son aide à une réforme structurelle du marché du travail... De telles pratiques sont inadmissibles; elles sont la marque d'un mépris sans nom pour le rôle et la place des partenaires sociaux. La structure, le contenu et les résultats de sujets relèvent de la négociation collective, non du choix de telle ou telle institution. Que l'Europe ne l'oublie pas!

– Quel rôle le patronat européen joue-t-il aujourd'hui dans la gestion de la crise?

– La position du patronat européen est

Si le Parlement pèse plus qu'auparavant, la Commission est absente. La construction est devenu l'affaire du couple franco-allemand, au mépris de tous les autres pays qui forment l'Union. Et l'on s'étonne que les citoyens se détournent de l'Europe?

ambiguë. Tout en défendant le principe d'autonomie des partenaires sociaux, Business Europe soutient les principes édictés par le pacte conclu entre Nicolas Sarkozy et Angela Merkel d'imposer à la Grèce et à l'Espagne des baisses de salaires ou une refonte des règles de leurs marchés du travail. Sa position est à géométrie variable: sur le fond, le patronat défend une plus grande implication des partenaires sociaux dans la gouvernance économique. Mais, aujourd'hui, les politiques décidées en haut lieu lui conviennent parfaitement. Donc il s'en accommode.

– Comment la Ccs compte-t-elle défendre son projet?

– En mobilisant tous nos membres, en lançant une campagne internationale, en tissant des alliances avec la société civile. Ce projet, qui milite pour des emplois de qualité, des salaires justes, des services publics de qualité, le respect des droits syndicaux et un véritable dialogue social, est celui qui peut redonner confiance en un avenir commun. Nous en ferons un axe de travail pour les prochains mois et les prochaines années. ▶

Propos recueillis par Martine HASSOUN



PATRICE LAPOIRIE / MAXPPP

RETRAITE

UN RETOUR PARTIEL AUX SOIXANTE ANS

POUR LA CGT, LE DÉCRET SUR LA RETRAITE À SOIXANTE ANS ROMPT AVEC LES POLITIQUES MENÉES PARTOUT EN EUROPE.

C'est après consultation des caisses de sécurité sociale que le texte du décret « retraite » devrait être officiellement publié, probablement au début juillet, pour entrer en application dès le 1^{er} novembre 2012. Comme cela a été annoncé en conseil des ministres, ce décret permettra à des salariés de soixante ans et ayant débuté leur carrière professionnelle à dix-neuf ou dix-huit ans de partir en retraite sans attendre les soixante-deux ans. A une condition : que ces salariés aient réuni, par exemple, 166 trimestres (41,5 années) cotisés pour les personnes nées en 1955 et après. Ce retour partiel à la retraite à soixante ans concernerait entre cent dix mille et cent vingt mille personnes en 2013, pour un coût estimé à 1,2 milliard d'euros. Il devrait être financé, la première année, par une hausse des cotisations de

0,2 point (0,1 point pour les salariés et autant pour les employeurs).

Mais qu'entend-on par « trimestres cotisés » ? C'est tout l'enjeu des discussions qui ont eu lieu avec les partenaires sociaux, préalablement à l'annonce du contenu du décret par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales. Jusqu'à présent, en effet, sauf exception (prise en compte du service militaire, par exemple), seuls les trimestres effectivement cotisés dans le cadre d'une activité salariée étaient pris en compte dans le calcul de la période de cotisation. Or, selon les modalités retenues, le gouvernement a finalement tranché pour un « bonus » à l'attention des mères de famille et des chômeurs. Pour les premières, deux trimestres supplémentaires seront considérés comme cotisés, afin de tenir compte de l'impact de la maternité sur la carrière

des femmes ; pour les seconds, qui ne bénéficiaient jusque-là d'aucun avantage spécifique au sein du dispositif « carrières longues », deux trimestres seront aussi considérés comme cotisés. Une mesure qui, pour la Cgt, devrait permettre à des chômeurs de longue durée proches des soixante ans de pouvoir partir en retraite, alors que leurs ressources sont actuellement très faibles. Il faut en effet rappeler que le gouvernement Fillon avait supprimé l'Aer (allocation équivalent retraite) qui permettait de faire la jonction entre la fin de l'indemnisation chômage et la retraite.

Un premier pas à confirmer

Pour la Cgt, l'adoption du décret doit s'inscrire dans une dynamique de retour aux soixante ans pour tous. Dans un communiqué, elle juge son annonce de manière « positive », estimant notamment que ce retour partiel aux soixante ans est « une décision marquante qui rompt avec les politiques menées partout en Europe ».

Elle émet toutefois le regret que la reconnaissance des trimestres validés ne soit pas allée plus loin, notamment en ce qui concerne la maladie, les accidents du travail et le chômage. Elle plaide par ailleurs pour que le gouvernement rétablisse l'Aer, dont la suppression « a conduit à ce que nombre de salariés âgés, au chômage et en fin de droits, perçoivent uniquement l'allocation spécifique de solidarité », soit environ 468 euros par mois. En attendant, le débat n'est pas clos. D'une part, parce qu'organisations syndicales et patronales devront rapidement entamer des négociations sur les modalités d'adaptation de la mesure dans les régimes de retraite complémentaire. D'autre part, parce que l'avenir des retraites et le financement de la protection sociale font partie des sept tables rondes thématiques à l'ordre du jour de la conférence sociale des 9 et 10 juillet prochains.

On sait en effet, selon les engagements que François Hollande a pris durant la campagne électorale, qu'une négociation plus globale va s'engager avec les partenaires sociaux « afin de définir, dans un cadre financier durablement équilibré, l'âge légal de départ à la retraite, la prise en compte de la pénibilité, le montant des pensions et l'évolution des recettes indispensables à la pérennité du système de retraite solidaire ». Depuis la loi du 9 novembre 2010, qui prévoyait d'organiser, à partir du premier semestre 2013, une réflexion sur les objectifs et les caractéristiques d'une « réforme systémique », l'idée est d'en finir, tout en restant en répartition, avec le système que nous connaissons depuis 1945, dit « à prestations définies », pour adopter un système « à cotisations définies », où le montant des pensions s'ajuste en fonction des ressources encaissées (voir Options n° 577). Ce système, à la base des « comptes notionnels » mis en place en Suède il y a une dizaine d'années, introduirait un changement radical dans le mode de calcul des pensions.

Christine LABBE

BIT GUY RYDER, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL



SALVATORE DI NOLFI / MAXPPP

C'est un syndicaliste, non un ancien ministre du gouvernement français, qui a été élu, lundi 28 mai, à la tête du Bureau international du travail. Guy Ryder, l'ancien secrétaire général de la Confédération internationale du travail, a été préféré à Gilles de Robien. Dirigeant désormais d'une organisation qui compte à son conseil d'administration cinquante-six membres comprenant pour moitié des représentants gouvernementaux et pour l'autre autant de représentants de syndicats que d'organisations d'employeurs. « Des millions de travailleurs ont besoin de [notre] organisation. Le combat pour la justice sociale doit être prioritaire », a déclaré Guy Ryder dans son premier discours après son élection. Fondée en 1919, l'Oit est le « parlement mondial du travail » ; sa mission est de faire appliquer les normes internationales du travail, une tâche de plus en plus complexe

dans le contexte de crise. L'organisation a adopté, depuis sa création, cent quatre-vingt-neuf conventions concernant le travail des enfants ou, dernièrement, le travail domestique.

SYNDICALISME UN NOUVEAU-NÉ

Le 16 mai, la Fédération européenne des travailleurs des mines, de la chimie et de l'énergie, celle des métallurgistes et des secteurs textiles, habillement et cuirs ont fusionné pour devenir le syndicat IndustriAll-Europe. Une structure nouvelle qui représentera sept millions de travailleurs et espère lutter pour faire « de l'industrie européenne le moteur de l'essor de l'emploi et d'une croissance économique durable ». « L'Europe a besoin d'une croissance de qualité reposant sur plus de dépenses publiques et d'initiatives favorables aux travailleurs et socialement enrichissantes pour que nos économies aillent de l'avant », a déclaré l'ancien secrétaire général de la Fédération européenne des travailleurs des mines, de la chimie et de l'énergie, Michael Wolters.

EMPLOI LES JEUNES CONDAMNÉS À LA PRÉCARITÉ ?

En 2000, les jeunes salariés européens étaient quatre fois plus nombreux à occuper un emploi temporaire que les adultes. Depuis, la situation n'a fait qu'empirer. Le recours aux contrats temporaires pour les jeunes travailleurs a pratiquement doublé depuis que la crise économique a éclaté, constate en effet l'Organisation internationale du travail dans l'édition 2012 de son *Rapport sur les tendances mondiales de l'emploi des jeunes*. Selon cette étude, entre 2008 et 2011, la part des contrats temporaires parmi les jeunes employés – âgés de 15 à 24 ans – a augmenté de 0,9 point par an après une hausse annuelle de 0,5 point sur la période 2000-2008. Dans le même temps, la proportion de l'emploi temporaire restait en moyenne inchangée pour les travailleurs adultes.

Les priorités de la Cgt

Lors de la préparation de la conférence sociale, Bernard Thibault a rappelé les objectifs prioritaires de la Cgt en matière de retraite :

- le retour à la retraite à soixante ans pour tous ;
- la reconnaissance de la pénibilité, avec une possibilité de départ anticipé pour les salariés ayant été exposés au cours de leur carrière professionnelle ;
- le rétablissement de l'allocation équivalent retraite (Aer) ;
- la pérennité du système de retraite par répartition actuel.

Sport pour tous ?

Londres 2012, centre du monde sportif

Même s'il s'agit avant tout d'un grand spectacle où l'argent et les "sponsors" sont parfois plus visibles que les athlètes, les JO fascinent, et les Anglais ont su vendre leur dossier. Aux yeux du Comité international olympique, ils ont fait valoir leur unité autour d'un projet ralliant le gouvernement, les collectivités locales, les grandes entreprises, les "sponsors" et les athlètes de haut rang. Ils ont également su mobiliser la population en impliquant à tous les niveaux les acteurs économiques, sociaux et culturels, en faisant une vitrine du savoir-faire britannique, mais aussi un défi pour l'emploi et un accélérateur d'innovation.

Au miroir de la globalisation marchande

Véritable projection identitaire sur une scène globalisée, traversée d'enjeux symboliques et financiers colossaux, l'organisation d'événements sportifs est devenue un révélateur éclairant des rapports de forces mondiaux et nationaux. Une réalité qui accompagne la mondialisation en cours et qui se développe à travers les rythmes inégaux d'une mise en marchés dont le football est devenu l'image la plus spectaculaire. Sous des apparences de brassage multiculturel, le processus s'avère en fait inégal et inégalitaire.

Un droit pour tous, comment ?

Désengagement de l'Etat, contraintes budgétaires et financières des collectivités, restructurations des entreprises... les dernières années ont été marquées par un affaiblissement de la pratique sportive par le plus grand nombre. Notre table ronde avec Jean-François Davoust, responsable de la Cgt en charge des questions sportives et dirigeant sportif ; Emmanuelle Oulaldj, coordinatrice générale de la Fsgt (Fédération sportive et gymnique du travail) ; Dominique Charrier, économiste et maître de conférences ; Christine Labbe, "Options".



DK



SOMMAIRE

**LONDON 2012
"ALL THAT GLITTERS
IS NOT GOLD"**
PAGES 19-21

REPÈRES
PAGE 22

**POINT DE VUE
D'HERVÉ SOUPLÉT :
ÉDUCATEURS, DE FORTES
INÉGALITÉS TERRITORIALES**
PAGE 23

**L'ÉVÉNEMENT SPORTIF
COMME FACTEUR STRATÉGIQUE
D'EXISTENCE**
PAGES 24-25

TABLE RONDE
PAGES 26-29



London 2012: “All that glitters is not gold” (1)

Tout est prêt, ou presque. Pavoisé aux couleurs de l'Union Jack pour fêter les soixante ans de règne d'Elisabeth II en ce début de mois de juin, Londres va désormais se mettre à l'heure olympique et fixe le décompte des secondes affiché sur l'horloge électronique installée à Trafalgar Square : du 27 juillet au 12 août, la ville-monde en sera le centre, devenant la seule à accueillir pour la troisième fois les Jeux olympiques de l'ère moderne. Les Anglais sont fiers que Londres ait été choisi – au détriment de Paris, entre autres. Car, même s'il s'agit avant tout d'un grand spectacle où l'argent et les *sponsors* sont parfois plus visibles que les athlètes, les JO fascinent, et les Anglais ont su vendre leur dossier. Aux yeux du Comité international olympique (Cio), ils ont fait valoir leur unité autour d'un projet ralliant le gouvernement, les collectivités locales, les grandes entreprises, les *sponsors*, les athlètes de haut rang. Ils ont égale-

ment su mobiliser la population en impliquant à tous les niveaux les acteurs économiques, sociaux, culturels, en en faisant une vitrine du savoir-faire britannique, mais aussi un défi pour l'emploi et un accélérateur d'innovation. Plus encore : une chance historique pour régénérer un quartier sinistré de l'East London qui, en 2004, était une immense décharge à ciel ouvert et où vit toujours une population très défavorisée. Comme en témoigne une exposition au musée des Docklands, la zone voisine du site olympique, qui s'est elle aussi métamorphosée dans les années 1980-1990, ces quartiers ouvriers avaient dépéri avec le déclin industriel. Les Docks ont perdu une partie de leur âme en devenant le quartier d'affaires de Canary Wharf, à la fréquentation quelque peu bobo, mais ils ont retrouvé un second souffle. L'exposition témoigne de l'état dans lequel se trouvait la zone olympique, 2,5 km² autour de Stratford et de la

Les Anglais ont fait valoir leur unité autour d'un projet ralliant le gouvernement, les collectivités locales, les grandes entreprises, les “sponsors”, les athlètes de haut niveau.

• • • (1) « Tout ce qui brille n'est pas or. »

London 2012: "All that glitters is not gold"

- ... River Lea Valley: une zone d'entrepôts, de terrains vagues à l'abandon, une rivière et des canaux contaminés, une ambiance coupe-gorge. Les visiteurs, invités à donner un avis sur les travaux de dépollution et d'aménagement, témoignent d'une certaine perplexité face à l'éclosion de ces grands équipements prestigieux et se demandent si c'était vraiment la meilleure façon d'apporter du mieux-être à l'ensemble de la population. Ils sont tout de même redevables au grand événement d'avoir sorti ce quartier de la déshérence...

Pour les partenaires sociaux aussi, la trêve olympique, c'est sacré ?

London 2012 est un laboratoire à ciel ouvert, affichant l'ambition de permettre l'intégration de cette partie du Grand Londres si proche du centre-ville. Dès 2007, la « Commission for a sustainable London 2012 » veille au développement durable et à l'« héritage » des jeux, autrement dit à la pérennité et à la reconversion des nouveaux équipements et installations. Chaque livre doit avoir été investi dans ce sens. Certains équipements sportifs seront démontés, voire transférés à Rio. Le village olympique sera reconverti en parc de logements mi-public mi-privé

organisé autour de pratiques innovantes du point de vue de l'habitat ou de l'énergie. Le centre de presse accueillera des bureaux, le parc et la piscine olympique seront ouverts à tous; seul le stade de quatre-vingt mille places n'a pas trouvé de résident, le club de foot de West Ham trouvant l'addition trop salée. L'« Olympic Park Legacy Company » se donne jusqu'à 2016 pour accomplir sa mission de reconversion et prouver que les Jeux ne sont pas que du marketing. Dans la phase préparatoire, les organisateurs ont également veillé à impliquer étroitement les partenaires sociaux. « Nous avons dès le début approuvé la candidature de Londres », explique Mike Smith, responsable des négociations du Trade Union Congress avec le comité d'organisation (Locog) et l'Oda (Olympic Delivery Authority) qui supervise la construction

Les Docks ont perdu une partie de leur âme en devenant le quartier d'affaires de Canary Wharf, à la fréquentation quelque peu bobo, mais ils ont retrouvé un second souffle.



des infrastructures. « Dès 2008, nous avons signé un accord garantissant le respect du code du travail pour les quelque cinquante mille travailleurs qui ont participé à la construction ou à la surveillance des équipements. Les entreprises du bâtiment ont été obligées d'accepter des normes à la hausse, en matière de conditions de travail et de sécurité, mais aussi de pouvoir d'achat ou de relations sociales... Même si les engagements en matière de formation, d'apprentissage et de pérennité des embauches ne sont pas totalement remplis. » Un protocole a également été signé avec les syndicats sur les conditions de recrutement des soixante-dix mille volontaires, limitant leur travail pour ne pas le mettre en concurrence avec des fonctions rémunérées, et leur assurant le repas, le transport sur Londres et la tenue gratuite.

« Nous avons également acté l'engagement des organisateurs de faire travailler des habitants des quartiers riverains du parc olympique (20% de l'effectif total). L'objectif a été partiellement rempli, et l'on ne sait pas dans quelle mesure certains des embauchés ont bénéficié de fausses adresses, mais de nombreux chômeurs, jeunes ou seniors, des femmes aussi, ont pu retrouver l'accès à un emploi pendant plusieurs années. Et ce partenariat a permis d'éviter les abus et le mépris des règles de sécurité tout en assurant les travaux à temps. »

Financements publics, bénéfiques privés ?

Travailleur social dans le quartier riverain de Stratford, Phil Spry assure un soutien, notamment à l'apprentissage de l'anglais, auprès de populations – en partie d'origine népalaise – embauchées sur la surveillance du site: « L'Oda nous prête les locaux et les ordinateurs jusqu'au début des Jeux et nous envoie ses employés les plus en difficulté, mais rien n'est envisagé pour la suite, ni pour nous, ni pour garder ces travailleurs temporaires dans les équipes. » Quant au travail éducatif autour du sport, à l'accès de tous à des structures sportives, Phil confie que, à part les projets menés dans les écoles et par certaines associations, le bilan est mince dans les quartiers populaires en général et pas plus ambitieux dans les quartiers autour du site olympique, même si les jeunes sont impatients de pouvoir investir les espaces verts du parc ou la piscine olympique...

Pour l'heure, tout l'East End se rue sur le clinquant nouveau centre commercial Westfield construit juste en face de l'ancien – en pleine désuétude – et ouvert depuis quelques mois. Le contraste avec les quartiers populaires alentour est saisissant, toutes les grandes marques sont là, et les spectateurs des JO ne pourront pas le rater: il faut le traverser dans sa partie extérieure pour accéder au site olympique... Le site, lui, ne ressemble pas encore à sa version virtuelle sur papier glacé: au début juin, il était encore en partie sous les échafaudages et fermé au public pour des raisons de sécurité, même si les visites organisées le long des barrières attirent les foules. « Pour les habitants du coin, les changements sont perceptibles, souligne Hélène, une étudiante fran-



DR

Les plus modestes risquent d'être refoulés un peu plus vers l'extérieur, d'autant que l'investisseur qatari propriétaire du village olympique a reçu la garantie de pouvoir doubler son parc immobilier sur la zone.

çaise qui habite à Leyton, à trois stations de bus de la gare de Stratford, porte d'accès des banlieusards au centre-ville et centre d'accès au parc olympique. *Certaines routes ont été refaites, et les commerçants ont reçu des subventions pour refaire les façades de leurs magasins, ce qui n'était pas forcément leur priorité, mais ils espèrent récupérer quelques miettes des touristes qui se hasarderont jusqu'au centre-ville de Stratford...* » Pour le reste, le coût du logement, déjà prohibitif à Londres, s'est accru, même dans ces quartiers populaires – Hélène en est à son troisième déménagement en cinq mois et a payé jusqu'à 500 euros une chambre partagée à deux dans un appartement... Irrémédiablement, les plus modestes risquent d'être refoulés un peu plus vers l'extérieur, d'autant que l'investisseur qatari propriétaire du village olympique a reçu la garantie de pouvoir doubler son parc immobilier sur la zone, ce qui va attirer des populations plus riches. Reste ce qui inquiète le plus les habitants comme les pouvoirs publics : le réseau de transports, déjà saturé et souvent opaque aux yeux des touristes, va-t-il supporter les centaines de milliers de visiteurs attendus ? Les entreprises ont été invitées à faire travailler leurs salariés chez eux ou en horaires décalés, ce qui n'est pas une pratique très courante. Quant

aux conducteurs du métro, ils ont d'ores et déjà obtenu la garantie d'une prime de 1 000 euros pour le surplus de travail pendant la quinzaine olympique, ce qui amplifie la tension chez les chauffeurs de bus, qui n'en ont pas obtenu autant, même s'ils demandent environ 650 euros. Le syndicat Unite, très représenté parmi eux, menace toujours d'une grève des chauffeurs si aucun accord n'était trouvé, ce qui ne manquerait pas de provoquer un énorme chaos : de nombreux Londoniens jurent qu'ils vont quitter la ville pendant les jeux !

La crise pourrait aussi rendre les lendemains de fête amers. Un événement comme les JO coûte des sommes pharaoniques en investissements publics, sans garantie de retombées. Le budget initial de London 2012 était de 2,5 milliards de livres, il en est à plus de 10 milliards (13 milliards d'euros), le gouvernement venant encore de renforcer la sécurité au prix de centaines de millions supplémentaires. Rome vient de renoncer à sa candidature pour 2020, et les cafouillages sur la candidature d'Annecy aux JO d'hiver de 2018 ont quelque chose à voir avec le fait qu'Albertville a mis plus de vingt ans à rembourser ses emprunts. Sans parler de la colossale dette laissée par les JO d'Athènes de 2004, qui coûte encore des centaines de millions en entretien et en surveillance d'infrastructures pour les deux tiers non utilisées. Les *sponsors*, eux, se frottent les mains. Parmi eux, Dow Chemical, qui a racheté Union Carbide sans se sentir tenu de dédommager enfin les sinistrés de Bhopal. Ou le milliardaire Lakshmi Mittal, qui a financé et donné son nom à l'Arcelor Mittal Orbit d'Anish Kapoor... Comme dirait le Comité international olympique, l'essentiel c'est de participer. ▶

Valérie GÉRAUD

NOUS AVONS SIGNÉ UN ACCORD GARANTISSANT LE RESPECT DU CODE DU TRAVAIL POUR LES QUELQUE CINQUANTE MILLE TRAVAILLEURS QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION OU À LA SURVEILLANCE DES ÉQUIPEMENTS.

biblio

LA POLITIQUE PAR LE SPORT,

COLLECTIF, SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOIS BÉGAUDEAU, DENOËL.

ÉCONOMIE DU SPORT,

JEAN-FRANÇOIS BOURG, JEAN-JACQUES GOUGUET, LA DÉCOUVERTE.

SOCIOLOGIE DU SPORT,

JACQUES DEFRANCE, REPÈRE, LA DÉCOUVERTE.

JO POLITIQUES,

PASCAL BONIFACE, ED. JEAN-CLAUDE GAWSEWITCH

web

- Le site de la Fédération sportive et gymnique du travail :

<www.fsgt.fr>. Toute l'actualité et les réflexions d'une fédération sportive nationale qui mobilise 260 000 pratiquants, fédère 4 300 associations sportives locales et d'entreprises, organise près de 75 activités sportives différentes dans 70 départements français, en coopération avec 35 autres fédérations dans le monde.

- Le site de l'Iris (Institut de relations internationales et stratégiques) :

<www.iris-france.org>. Cet institut consacre fréquemment des séminaires aux relations entre sport et diplomatie internationale.

- Le site de La Documentation française, <www.ladocumentationfrancaise.fr>, renseigne sur des ouvrages parus sur le sport au regard d'autres préoccupations : la mondialisation, la guerre...

- Le site gouvernemental <sports.gouv.fr> pour l'activité institutionnelle.

SPORT

Des discriminations en France

Le sport, lieu de structuration de la vie politique, de la vie citoyenne et de la vie sociale, constitue pour beaucoup de jeunes un moyen d'entrer dans la citoyenneté. Fait social « total », il est traversé d'inégalités, de rapports de domination. Dans la dernière période, il a été le terrain de manifestations xénophobes, singulièrement à l'égard de jeunes enfants. C'est ainsi que, à Mont-de-Marsan, deux enfants de six et huit ans se voient interdits de stade, faute de licence amateur pour jouer au football avec les autres enfants de leur âge. Ces deux gamins n'avaient qu'un tort : ne pas posséder la nationalité française. En effet, les enfants non français doivent fournir un justificatif d'identité lorsque leurs parents remplissent la fiche d'inscription dans le club sportif, alors que les enfants français en sont dispensés. Il s'agit là d'une mesure parfaitement discriminatoire et contraire au Code pénal, mais qui est

systématiquement mise en œuvre, singulièrement dans le domaine du football. Sous couvert de lutte contre le trafic des jeunes joueurs étrangers dans le sport en général et le football en particulier, on écarte ainsi près de cent mille enfants de nationalité étrangère et vivant en France de la possibilité d'obtenir une licence leur permettant de jouer au football, et ce au mépris du droit existant. Les licences sont réclamées pour des enfants dont la famille vit ici, travaille ici, qui sont scolarisés ici et qui veulent simplement une pratique de loisir. Outre les pièces habituelles, les justifications d'état civil et d'un représentant légal sont parfaitement suffisantes. En effet, il convient de rappeler qu'un enfant sans papiers n'existe pas, et qu'il y a simplement des enfants dont la Convention internationale des droits de l'enfant rappelle que l'intérêt supérieur prime sur toute autre considération.

TRAVAIL

Le respect des normes internationales

Coordonnée par des syndicats, dont les Tuc britanniques, et des organisations non gouvernementales, la campagne internationale Play Fair s'est elle aussi intéressée à la préparation des Jeux olympiques de Londres. En se plaçant du point de vue des travailleurs qui, en Asie en particulier, ont fabriqué vêtements et autres marchandises estampillées « JO ». Car, si exploitation des travailleurs et déni de leurs droits fondamentaux sont « monnaie courante dans ce type d'industrie », cela ne doit pas empêcher le mouvement olympique d'être mis devant ses responsabilités. En veillant, en particulier, au respect des normes internationales reconnues notamment par l'Oit

(Organisation internationale du travail). Play Fair a ainsi demandé aux organisateurs des Jeux de Londres de mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Parmi lesquelles : l'intégration, dans les contrats les liant aux fournisseurs, des normes internationales du travail ; la possibilité donnée aux travailleurs de porter plainte le cas échéant pour faire valoir leurs droits. Si Play Fair a noté des progrès à la suite de ses recommandations, comme l'obligation, justement, de se conformer à un certain nombre de normes (liberté d'association, paiement d'un salaire décent...), elle rappelle que « *le véritable test est de savoir si celles-ci sont réellement respectées sur place* ».

DROITS SYNDICAUX

Rio Tinto doit descendre du podium

A la fin mai, plus de treize mille personnes de toutes nationalités avaient envoyé une lettre au Comité international olympique pour protester contre le rôle joué par Rio Tinto dans les Jeux de Londres. Principal fournisseur des métaux précieux qui servent à produire les médailles, Rio Tinto est une entreprise réputée pour ses violations répétées du droit du travail. Depuis des mois, les travailleurs de la fonderie d'Alma, au Québec, sont l'objet d'un lock-out, en représailles à la bataille qu'ils mènent contre un projet d'externalisation, projet qui entraînera une baisse de 50 % de leur salaire. Soutenus par les fédérations internationales des travailleurs de la chimie et de la métallurgie ainsi

que par les Tuac du Canada, les salariés réclament l'exclusion de l'entreprise des fournisseurs olympiques. « *L'attitude de Rio Tinto va à l'encontre des valeurs de fair-play, d'amitié et de solidarité que soutient le mouvement olympique* », déclarait-il y a peu Marc Maltais, président de la section locale d'Alma du Syndicat des métallos. « *Le Cio doit éjecter Rio Tinto, hors du podium olympique*, ajoutait-il. *Sinon, les médaillés olympiques porteront au cou des médailles ternies par le comportement d'une entreprise qui ne respecte pas les valeurs du mouvement olympique. Leurs efforts de dépassement sportif seront gâchés par Rio Tinto et le traitement qu'elle réserve à ses employés.* »



CLAUDE PRIGENT / MAXPPP

point de vue

HERVÉ SOUPLÉ

COORDINATEUR DU COLLECTIF "SPORT" DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS ⁽¹⁾, MEMBRE DE LA CE DE L'UFICT DES SERVICES PUBLICS

Propos recueillis par Christine LABBE

Éducateurs : de fortes inégalités territoriales

Du fait de la libre administration des collectivités locales, les politiques publiques en matière de développement des activités physiques et sportives sont très disparates. Comme le sont d'ailleurs les situations vécues par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, dont le temps de travail, par exemple, n'a pas de définition nationale précise.

« **La filière sportive territoriale** (environ seize mille agents) concerne les catégories C, B et A de la fonction publique territoriale ; 80 % de ces agents relèvent de la catégorie B, en tant qu'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps). En 2011, un décret du 30 mai portant sur leur statut particulier d'emploi a notamment modifié l'énoncé des grades et inscrit la possibilité, pour eux, d'encadrer des adultes aux côtés des enfants et des adolescents. » Du fait de la libre administration des collectivités locales, les politiques publiques en matière de développement des activités physiques et sportives, tout comme les moyens qui y sont consacrés, sont très disparates selon les territoires. Il apparaît aussi de grandes inégalités entre elles en matière de temps d'intervention et de travail des personnels, pour lequel il n'y pas de définition nationale précise, comme cela est pourtant le cas, par exemple, pour la filière culturelle.

« Si les inégalités entre collectivités sont fortes, en fonction de ce qu'elles font ou pas en matière de politique sportive, on peut noter une tendance de fond : les dix dernières années ont en effet été marquées par un désengagement total de l'Etat, que ce soit en matière de formation des éducateurs, aujourd'hui largement ouverte au secteur privé au détriment de la qualité, ou de budgets consacrés au développement du sport en France. Dans le même ordre d'idée, la mise en œuvre de la Rgpp (révision générale des politiques publiques) s'est traduite, dès l'année 2010, par la suppression d'un certain nombre de missions et de services de l'Etat. Au niveau des territoires, le secteur privé se trouve plus que jamais à l'affût, favorisé en cela par le développement des délégations de service public, par exemple au niveau des équipements nautiques. Ce mouvement de privatisation impacte directement les personnels qui, dans leur majorité,

sont des éducateurs territoriaux, maîtres nageurs sauveteurs ou surveillants des bassins. Au cours de l'année 2010, des actions ont été organisées en intersyndicale pour refuser les privatisations et le démantèlement des activités physiques et sportives (Aps) et revendiquer un véritable service public des Aps sur tout le territoire.

« Si l'on revient une décennie en arrière, l'année 2003 a été marquée, à l'issue d'un long combat syndical, par la reconnaissance des maladies professionnelles prenant en compte les pathologies consécutives à l'exposition des personnels de piscines aux chloramines. Ce travail engagé sur les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est l'un des objectifs poursuivis par le collectif « sport » de la Fédération Cgt des services publics. Par exemple, en allant encore plus loin dans la reconnaissance de la pénibilité de ces métiers (horaires décalés, exposition aux nuisances sonores) et en construisant un suivi médical tout au long de la carrière, grâce à un suivi individualisé des personnels et à la mise en place de plans de prévention.

« Autres objectifs : réfléchir à l'avenir de la filière et reconquérir une véritable organisation publique des activités physiques et sportives. Cela passe par la titularisation des précaires, la création d'un service public de la formation des professionnels du sport, aujourd'hui largement ouverte à la privatisation. Mais aussi par l'opposition aux délégations de service public comme aux sociétés publiques locales mises en place en 2010, sociétés anonymes qui peuvent avoir des compétences en matière sportive. Il faut également parvenir à une définition hebdomadaire du temps de travail des éducateurs qui reconnaisse à la fois les temps de préparation des activités physiques et sportives et ceux des interventions pédagogiques.

« Avec le développement, notamment, des délégations de service public, de plus en plus de personnels relèvent désormais du secteur privé, pour lequel la Cgt revendique l'amélioration de la convention collective nationale du sport. Si, en apparence, un monde sépare les personnels sous statut dans les collectivités et les salariés du secteur privé, en réalité, tous effectuent les mêmes missions et peuvent se retrouver autour de convergences fortes. Parmi elles : la reconnaissance des qualifications, la prise en compte de la santé au travail ou l'amélioration des conditions de travail. »

(1) En savoir plus sur l'activité du collectif « sport » à l'adresse suivante : <www.spterritoriaux.cgt.fr>, puis « Unions fédérales », « Ufict » et « Filières professionnelles ».

L'événement sportif comme facteur

Véritable projection identitaire sur une scène globalisée, traversée d'enjeux symboliques et financiers colossaux, la confrontation sportive est aujourd'hui un révélateur éclairant des rapports de forces mondiaux et nationaux.

1 993. Deux ans après la guerre du Golfe, l'émir du Qatar s'interroge : comment éviter le sort du Koweït ? Comment ne pas s'enfermer dans une relation militaire à risques avec les Etats-Unis d'Amérique ? Comment acquérir une visibilité mondiale et le poids qui va avec ? Et si... Et si l'on organisait un tournoi de tennis ? Vingt ans plus tard, l'intuition est devenue stratégie. Le Qatar s'est placé sur tous les sports à sa portée, du vélo au golf, va organiser le championnat du monde de handball en 2015 et, surtout, la Coupe du monde de football en 2022. En France, la politique commerciale et d'influence diplomatique poursuivie par la famille régnante a récemment défrayé la chronique avec le rachat du Psg, l'acquisition des droits de diffusion de la Ligue 1 à l'international et surtout l'obtention, pour 90 millions d'euros, du lot 5 sur les droits domestiques du football français, soit deux matchs et deux magazines.

Spectaculaire, la démarche s'inscrit dans une tradition longue et partagée. En 2009, le très officiel site <www.america.gov> signale ainsi que Ken Griffey, champion de base-ball, vient d'être distingué par le département d'Etat comme « émissaire de la "diplomatie publique" américaine ». Il rejoint d'autres célébrités de ce sport, tels Cal Ripken, Dennis Martinez, Barry Larkin, Bernie Williams et B. J. Surhoff, qui ont également apporté leur concours aux programmes du département d'Etat pour élargir le dialogue entre les Etats-Unis et le reste du monde. Afin que l'enjeu soit clair, Condoleeza Rice, alors en charge des affaires étrangères, met les points sur les « i » : « La mission de diplomatie publique n'appartient pas qu'au gouvernement des Etats-Unis. C'est une mission que partagent tous les Américains. Et je suis fier de fait que Ken Griffey s'est joint à cette tâche pour nous aider à partager l'histoire de l'Amérique, la culture de l'Amérique et les principes de l'Amérique. » Précision : à l'époque, les deux pays où le base-ball est le plus populaire sont Cuba et le Venezuela...

Produit d'exportation à haute valeur symbolique, le sport est aussi ambassadeur. On se souvient du rôle joué par l'organisation d'un tournoi de ping-pong dans le dégel des relations sino-américaines. On est alors dans une telle défiance mutuelle, que le désir inavoué de rompre avec le *statu quo* est impossible à verbaliser. Comment débloquer la situation sans dérouter les opinions publiques – tant chinoise qu'américaine – et être accusé de dénoncer un retournement d'alliance, voire de trahison ? Pour Pascal Boniface, de l'Institut des relations internationales et stratégiques (Iris), « que des Américains se fassent applaudir



ne pouvait être possible qu'autour d'une table de ping-pong. Les dirigeants chinois ont testé les réactions, grâce au sport. Bien évidemment, il ne faut pas confondre les causes et les conséquences ; mais l'outil sportif a joué un rôle irremplaçable. C'est une diplomatie qui ne dit pas son nom et qui engage sans engager. Le sport peut donner des moyens à des gens qui pour des raisons diverses sont dans l'incapacité de parler ou d'agir. Le président turc n'aurait jamais pu aller en Arménie ; mais pour soutenir son équipe nationale, c'est autre chose... Parfois, sans suffire, cela permet de conserver un espace de dialogue».

Cette pratique diplomatique accompagne une mondialisation en cours et qui se développe à travers les rythmes inégaux d'une mise en marché dont le football est devenu l'image la plus spectaculaire. Sous des apparences de brassage multiculturel, cette globalisation marchande s'avère en fait inégale et inégalitaire. Dans les années 1970, les pays d'Europe font venir chez eux des stars africaines du football. Aujourd'hui, à l'inverse, les grands joueurs africains ont été formés en Europe et n'ont pour l'essentiel jamais

stratégique d'existence



THOMAS EISENHUTH / MAXPPP

pratiqué la compétition sur terrain africain. D'un côté, la sélection africaine en devient plus compétitive ; de l'autre, les compétitions au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Cameroun se sont appauvries. Ainsi certains « progrès » dissimulent-ils une véritable stérilisation du terrain. Et les tentatives de les contrer au moyen d'un professionnalisme local butent sur l'absence de moyens. Pape Diouf, ex-président de l'Olympique de Marseille, estime ainsi que, sur dix rencontres en Afrique, huit à neuf vont se jouer sur des terrains sablonneux, sans vestiaires, sans l'équipement minimum indispensable à toute ambition professionnelle. A quoi s'ajoute un « effet télévision » qui accroît l'appauvrissement de la pratique en Afrique, car l'Europe est aux manettes et fait primer ses spectacles sur les pratiques réelles locales.

Reste qu'être au centre du monde n'a pas de prix. Malgré des cahiers des charges de plus en plus exigeants en termes de normes d'accueil, de développement durable, de rapport coût/utilité sociale, la concurrence est plus rude que jamais pour accueillir une compétition internationale.

Une dimension politique qui accompagne une mondialisation en cours et qui se développe à travers les rythmes inégaux d'une mise en marché est devenu l'image la plus spectaculaire.

Cet enjeu est en soi devenu l'objet d'un déploiement diplomatique intense, intégrant des paramètres qui n'ont rien de classique dans les discussions entre Etats – par exemple, la bonne entente entre Etat central et collectivités locales. Le nombre même de concurrents disqualifie des ententes entre pays riches, et la compétition s'est internationalisée dans la mondialisation... Ce faisant, elle charrie autant les tares de la globalisation financière que les aspirations liées à l'universalité des droits fondamentaux : corruption, dopage, tensions racistes et discriminations. Des exigences de régulation éthique surgissent vis-à-vis d'acteurs institutionnels longtemps habitués à vivre selon leurs propres valeurs, celles-ci faisant office de loi. Dans ces processus, les Etats sont à la fois décideurs et partenaires ; corrélativement à leur participation « sportive », ils portent d'autres exigences : lutte contre le virus Hiv en Afrique du Sud, coopérations sur la santé et le rôle de l'hôpital en Chine, enjeux de réconciliation au Liban. Ils sont aussi mis en confrontation. Parfois avec d'autres Etats.

Ainsi les sketches à répétition des *Guignols de l'info* sur le dopage supposé des sportifs ibériques ont-ils induit un véritable psychodrame diplomatique entre Paris et Madrid. Rafael Nadal dénonce une « campagne contre l'Espagne », le ministre des Affaires étrangères espagnol prend parti, et l'ambassadeur de France doit tenter de calmer le jeu dans les médias espagnols. Mais la confrontation se joue parfois avec ses propres démons. Parfois pour le meilleur : la Coupe du monde de 1998 voit la France en liesse célébrer son équipe « black-blanc-beur », à l'image d'une diversité saluée comme un modèle gagnant de vivre ensemble. Pour le pire : en octobre 2008, après que la Marseillaise – pourtant chantée par la franco-tunisienne Lââm – eut été copieusement sifflée par des milliers de jeunes Français, d'origine – comme on dit – maghrébine, le gouvernement se déchaîne en propos hystériques, annonceurs d'une droitisation en marche. Michel Platini, président de l'Uefa, en tirera leçon en dénonçant une « récupération politique qui n'a pas lieu d'être » : « Il y a trente ans, quand je jouais avec l'équipe de France, la Marseillaise était sifflée sur tous les terrains. Mais, à l'époque, les politiques ne s'intéressaient pas au football et ça ne choquait personne. » Ce qui se révèle, ce jour-là, au Stade de France c'est que, justement, les temps changent. Et que le ballon rond a, à l'insu de son plein gré, quitté le terrain sportif pour celui d'une confrontation fantasmée avec « l'ennemi infiltré ».

Louis SALLAY

Un droit au sport pour tous, comment ?

PARTICIPANTS

EMMANUELLE OULALDJ,
COORDINATRICE GÉNÉRALE
DE LA FSGT (FÉDÉRATION
SPORTIVE ET GYMNIQUE
DU TRAVAIL)

DOMINIQUE CHARRIER,
ÉCONOMISTE ET MAÎTRE
DE CONFÉRENCES

JEAN-FRANÇOIS DAVOUST,
SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL
DE LA CGT EN CHARGE
DES QUESTIONS SPORTIVES
ET DIRIGEANT SPORTIF

CHRISTINE LABBE,
"OPTIONS"

Désengagement de l'Etat, contraintes budgétaires et financières des collectivités, restructurations des entreprises... les dernières années ont été marquées par un affaiblissement de la pratique sportive par le plus grand nombre.

– **Options:** Avec près de seize millions de licenciés, la pratique sportive en France affiche apparemment une belle santé. Dans quelle mesure la réalité est-elle beaucoup plus complexe ?

– **Jean-François Davoust:** Les dernières années ont été marquées par un affaiblissement de la pratique sportive par le plus grand nombre. Cette tendance s'est opérée sous l'effet de différentes contraintes : contraintes budgétaires et financières, réorganisation des structures publiques... Encore faut-il s'entendre sur la définition d'un « pratiquant », qui varie selon les points de vue. Pour le mouvement sportif, il s'agit d'un individu qui, au moins une fois par jour, a une activité au sens très large. Pour la Cgt, il s'agit d'une démarche volontariste qui amène les citoyens à pratiquer, dans un club, une association ou lors de son temps libre, une activité physique et sportive lui permettant de maintenir une certaine condition physique. A noter que nous préférons le terme « activités physiques et sportives » à celui, plus réducteur, de « sport ».

Un pratiquant sportif est avant tout un individu issu d'une famille dont au moins un des deux membres est salarié. Or, compte tenu des évolutions économiques et sociologiques (restructurations des entreprises et du temps de travail, ouverture des commerces le dimanche...), un certain nombre de salariés et leurs familles, faute notamment de pouvoir d'achat mais aussi de temps libre, doivent pratiquer le sport autrement, en dehors du champ des clubs d'entreprise ou des clubs sportifs et des petites associations. Clubs qui, eux-mêmes, ont dans le même temps été financièrement fragilisés avec des difficultés de fonctionnement et de pérennisation de l'emploi.

Prenons l'exemple du sport en entreprise : la gestion des clubs et l'entretien des équipements sont en grande difficulté. Le sport en entreprise a représenté entre 30 et 40 % des pratiques, avec un parc d'équipements qui affichait une proportion également de cet ordre-là. Ce n'est plus le cas désormais, en lien avec le mouvement de restructurations d'entreprises et la montée des contraintes financières. Les associations sportives des Ptt, par exemple, ont été les pre-

miers clubs d'entreprise européens ; elles n'ont quasiment plus de patrimoine, faut d'avoir pu le conserver lors de la séparation de La Poste et de France Télécom, puis de la privatisation de France Télécom.

– **Dominique Charrier:** Les deux dernières décennies se caractérisent par une forte diffusion des pratiques sportives et dans, le même temps, la montée des enjeux économiques et politiques. Arrêtons-nous d'abord sur les chiffres dont la dimension politique n'est évidemment pas neutre. Les dernières données publiées à la fin 2010 par l'Etat montrent ainsi qu'environ 89 % des Français ont une activité sportive. Mais ce chiffre est très illusoire, car il s'appuie sur une définition large de l'activité pratiquée au moins une fois dans l'année : il faut donc l'abandonner. Il tombe d'ailleurs à 65 % si l'on adopte une fréquence plus « raisonnable » – une fois par semaine – de l'activité sportive. Les dernières études montrent enfin que ce chiffre a tendance à diminuer, notamment en ce qui concerne la pratique sportive des jeunes. Et, dans ce mouvement, la montée de la précarité, de la pauvreté et de la flexibilité jouent un rôle déterminant en désorganisant les pratiques sportives de manière insidieuse.

C'est ce que j'ai pu observer en travaillant sur la manière dont ces pratiques participent de la prévention et de l'insertion dans les zones urbaines sensibles : leur accès y est très faible par rapport aux moyennes observées ailleurs, soit pour des raisons de coût, soit pour des raisons de désorganisation de l'emploi du temps, soit pour des raisons culturelles : face au besoin de survie, la pratique sportive n'est évidemment plus une priorité. Pour autant, les politiques publiques y sont globalement assez présentes, et ces territoires constituent des lieux d'innovation. Résister aux difficultés invite à réfléchir à d'autres manières de faire, en s'appuyant par exemple sur les équipements sportifs de proximité qui peuvent être de formidables lieux de socialisation. Des clubs, présents dans ces zones urbaines, opèrent une sorte de révolution culturelle en s'intéressant à autre chose qu'à la production de performance. En Seine-Saint-Denis,

LE SPORT EN ENTREPRISE A REPRÉSENTÉ ENTRE 30 ET 40 % DES PRATIQUES, AVEC UN PARC D'ÉQUIPEMENTS QUI AFFICHAIT UNE PROPORTION ÉGALEMENT DE CET ORDRE-LÀ. CE N'EST PLUS LE CAS DÉSORMAIS, EN LIEN AVEC LE MOUVEMENT DE RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES ET LA MONTÉE DES CONTRAINTES FINANCIÈRES.



un club d'athlétisme a ainsi choisi de mettre les pratiques sportives au service de la découverte du patrimoine artistique, culturel et historique.

– **Emmanuelle Oulaldj** : Sans opposer les uns aux autres, la santé sportive d'un pays se mesure davantage à l'aune de ses pratiquants quotidiens qu'au nombre de ses champions. Or les choix politiques opérés depuis 2007 et la mise en œuvre de mesures d'austérité ont considérablement affaibli la pratique sportive des milieux populaires et des habitants des zones rurales : sans emploi durable, il ne peut y avoir de temps libéré construit et donc de pratique sportive. Depuis 2007, également, de nombreuses lois ont été votées qui ont toutes concerné le sport professionnel : paris sportifs en ligne, grands stades, agents sportifs... Aucune n'a reconnu le droit au sport pour tous. La Fsgt est une fédération de clubs ; pour nous, la pratique en club est source d'émancipation et de bien-être. Mais pour qu'ils soient en capacité d'accueillir le plus grand nombre, le mouvement sportif et les fédérations doivent engager une vraie réflexion sur leur fonctionnement et leur système démocratique, en se posant la question des besoins des pratiquants. Avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la Rgpp (révision générale des politiques publiques) a aussi causé des dommages, notamment dans le domaine du sport à l'école. Elle a également touché un certain nombre d'établissements publics en étant à l'origine de la réforme des Creps ⁽¹⁾, avec la suppression d'un centre sur deux, et de celle de l'Insep (devenu en 2009 Institut national du sport, de l'expertise et de la performance), passé sous partenariat public-privé. Conséquence : les inégalités territoriales se sont creusées, accentuées par la réforme des collectivités territoriales. En gelant la dotation générale de fonctionnement aux collectivités territoriales, l'Etat a affaibli les finances locales avec un impact, notamment, sur les équipements. Enfin, la période est marquée par un désengagement financier de l'Etat.

– **Options** : Justement, comment le sport est-il financé, et quels moyens les différents acteurs

et consacrent-ils ? Quelles en sont les conséquences, notamment sur la rénovation des équipements, dont 70 % ont aujourd'hui plus de trente ans ?

– **Emmanuelle Oulaldj** : Le financement public par l'Etat du sport en France repose sur deux budgets : celui voté dans le cadre des lois de finances auquel il faut ajouter le budget du Cnds (Centre national pour le développement du sport), dont les ressources proviennent des jeux (Française des jeux, paris sportifs...). Or, pour la première fois en 2012, le budget des Sports, qui représente 0,14 % du budget de l'Etat, a été inférieur à celui du Cnds. Dit autrement, le sport est aujourd'hui davantage financé par les jeux en ligne que par les impôts. Dans ce 0,14 %, à peu près 80 % sont dédiés au sport de haut niveau et à peine 4 % sont consacrés au sport pour tous, soit environ 8 millions d'euros, contre 10 millions d'euros il y a un an. C'est à peu près le coût de l'organisation, en football, d'un match de Ligue 1. Cela nous invite à nous réinterroger sur l'équité entre le sport pour tous et le sport de haut niveau, même si le sport de haut niveau, pourtant en année olympique, a lui-même subi une baisse importante de ses finances. Une fédération comme la nôtre, qui compte deux cent soixante mille adhérents, autant que la Fédération française de gymnastique, perçoit également moins de subventions du fait qu'elle n'est pas fédération olympique. Ajoutons que, à sa création, le Cnds devait – déjà – pallier le désengagement financier de l'Etat en aidant au financement des associations. Mais des dispositions ont été prises pour écarter un nombre croissant d'associations, en particulier les plus petites, via un relèvement des plafonds pour obtenir les subventions, basées sur des critères de projet. Dans le même temps, c'est le Cnds qui finance en partie les grands stades pour l'Euro 2016.

– **Jean-François Davoust** : Cette logique de projet est en effet l'une des dérives que nous dénonçons. Mais, du sport de masse jusqu'au sport de haut niveau, ces dérives sont multiples, dans

EN CE QUI CONCERNE LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES, LA MONTÉE DE LA PRÉCARITÉ, DE LA PAUVRETÉ ET DE LA FLEXIBILITÉ JOUENT UN RÔLE DÉTERMINANT EN DÉSORGANISANT LES PRATIQUES SPORTIVES DE MANIÈRE INSIDIEUSE.

(1) En 2011, les Creps, jusqu'alors Centres régionaux d'éducation populaire et du sport, deviennent les Centres régionaux de ressources, d'expertise et de performance sportive.

TABLE RONDE

Un droit au sport pour tous, comment ?



Emmanuelle Oulaldj.

LE SPORT EST AUJOURD'HUI DAVANTAGE FINANCÉ PAR LES JEUX EN LIGNE QUE PAR LES IMPÔTS. DANS CE 0,14 %, À PEU PRÈS 80 % SONT DÉDIÉS AU SPORT DE HAUT NIVEAU ET À PEINE 4 % SONT CONSACRÉS AU SPORT POUR TOUS, SOIT ENVIRON 8 MILLIONS D'EUROS, CONTRE 10 MILLIONS D'EUROS IL Y A UN AN.

- ... un contexte de choix financiers contestables et d'affaiblissement du service public du sport. Compte tenu de leurs difficultés, les collectivités locales financent ainsi de plus en plus leurs équipements sportifs par le biais de partenariats public-privé, avec une double conséquence : de moindres subventions pour les petits clubs et associations ; un coût financier *in fine* très élevé, la collectivité devant s'acquitter d'un loyer auprès du propriétaire privé pour une durée de très long terme. En outre, nombre de collectivités lient l'attribution des subventions aux résultats sportifs et à la performance, ce qui paralyse le système.

Dérives également au niveau des entreprises. Parce que les dotations aux comités d'entreprise sont diminuées, la plupart d'entre eux se tournent plutôt vers le chèque sport que vers l'organisation des pratiques avec les fédérations sportives. Avec l'outil que constitue la Fédération française du sport d'entreprise – que nous avons combattue à sa création –, les entreprises préfèrent désormais « payer » à leurs salariés un ou deux événements annuels dans le cadre des politiques de management, plutôt que d'abonder les comités d'entreprise en vue de développer les pratiques sportives pour toutes et pour tous. Entreprises qui, par ailleurs, investissent plus volontiers dans les événements médiatiques ou subventionnent de grandes équipes nationales, comme dans le rugby, pour des raisons d'image.

– **Emmanuelle Oulaldj** : Rappelons que, parmi ces dérives, il y a l'entrée du Medef et de la Cgpm au sein de l'Assemblée du sport, mise en place en 2011 par Chantal Jouanno, alors ministre des Sports, puis confirmée par David Douillet, traduisant une conception managériale du sport pour les salariés.

– **Jean-François Davoust** : Cela s'inscrit dans un mouvement très large axé sur « sport et santé », dans lequel le gouvernement précédent a voulu nous entraîner, soutenu en cela par le Medef qui y voit un moyen de maintenir la capacité à produire des salariés. Pour le Cnosf (Comité national olympique et sportif français), le sport doit ainsi reposer sur quatre piliers : l'Etat – même s'il n'est quasiment plus présent –, le mouvement sportif, les collectivités locales et les entreprises. Cette organisation doit être mise en parallèle avec l'idée selon laquelle il faut faire du sport pour accéder à la santé. D'où le rattachement du ministère des Sports à celui de la Santé. Déclinée au niveau des entreprises, cette idée renvoie à une conception du XIX^e siècle, époque à laquelle les clubs patronaux ont été créés pour faire

du sport aux salariés, les maintenir ainsi en bonne santé pour les rendre plus productifs. Cela permet de ne pas poser les questions de management, de santé au travail, de conditions de travail, d'organisation du travail... Pour nous, les pratiques sportives doivent avant tout être considérées comme une source de bien-être en dehors du travail.

– **Dominique Charrier** : En matière de financement, nous avons à nouveau un problème de chiffres. Selon les données officielles, la dépense globale du financement du sport a été multipliée par trois entre 1990 et 2009. Ce n'est évidemment pas le cas, car ce chiffre ne tient pas compte de la hausse des prix sur la période et ne s'appuie pas sur des données comparables. Quel était l'objet des premières études ? Montrer que la sphère publique finançait largement le sport. Mais, à partir des années 2000, il faut noter l'intégration, dans les chiffres, d'éléments multiples nouveaux : consommation de biens sportifs, de spectacles sportifs, de la presse sportive, financement des emplois-jeunes... Une véritable fumée faite pour masquer, sinon une baisse, du moins une très faible croissance du financement du sport par la sphère publique. Il faudra bien un jour clarifier cette question. Ces chiffres montrent toutefois que ce sont désormais les ménages qui financent la moitié des dépenses sportives ; un tiers provient des collectivités locales, le reste se partageant entre l'Etat et les entreprises. Avec une certitude : l'Etat est de moins en moins présent ; il est quasi absent si on soustrait le salaire des enseignants d'Eps, aujourd'hui pris en compte dans les études sur les dépenses.

En matière d'équipements, la menace est réelle. Dans les années 1960, l'Etat s'est engagé dans des politiques d'équipements très marquées, mais ces espaces ont vieilli en même temps. C'est une difficulté qui renvoie à un choix politique : quels moyens va-t-on mettre ou pas à leur rénovation et à leur réhabilitation ? La question se pose avec autant plus d'acuité que la loi impose à terme leur rénovation pour l'accueil

IL FAUT ENTRE
AUTRES CRÉER
UN IMPÔT SUR
LES SOCIÉTÉS
DONT L'ASSIETTE
SERAIT MODULÉE
EN FONCTION
DE LA STRUCTURE
DE L'ENTREPRISE
ET PERMETTANT
D'INSTALLER
UN SYSTÈME
DE MUTUALISATION
À DESTINATION
DES SALARIÉS
DES PME COMME
DES TPE.

des personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, le manque d'équipements sportifs est assez frappant en zone urbaine en raison des usages scolaires et associatifs, mais aussi en zone rurale, où il n'y en a pas. Les élus locaux ont aussi une part de responsabilité. Souvent à la recherche d'une rentabilité politique immédiate, ils font construire le plus bel équipement destiné à accueillir des compétitions de haut niveau. Des choix contradictoires avec, d'une part, la mesure et la satisfaction des besoins locaux et, d'autre part, les moyens financiers des collectivités.

– **Options:** Comment envisager, dans ces conditions, l'avenir du sport français et la construction d'un droit au sport pour tous ?

– **Emmanuelle Oulaldj:** Nous nous félicitons de la création d'un ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, un ministère au périmètre nouveau dont l'intitulé marque une volonté politique de ne pas centrer les priorités sur le seul sport de haut niveau et de répondre aux besoins des populations. Cela devrait aller dans le sens d'une nouvelle loi sur le sport. Dans un contexte où l'Etat s'est en quelque sorte autodétruit avec la Rgpp, nous plaillons également pour une redéfinition du rôle des délégations et des fédérations qui n'a pas été réinterrogé depuis les années 1960, via ce que l'on pourrait appeler une « assemblée constituante » des activités physiques et sportives. Il faut enfin une reconnaissance du bénévolat, ce qui n'exclut pas l'emploi salarié.

– **Dominique Charrier:** Un effort de redistribution doit être fait, des sports « riches » vers les sports « pauvres », du sport de haut niveau et professionnel vers le sport amateur. A l'heure actuelle, par exemple, le seul événement sportif qui permet le financement des clubs est le Tournoi Roland Garros. Mais il faut pousser la logique jusqu'au bout, faire preuve de courage politique pour que l'Etat et les collectivités locales décident de ne plus soutenir les sports pouvant s'autofinancer, comme le football ou le tennis. Cela suppose un choix politique préalable sur la finalité des politiques publiques: doivent-elles être assimilées à des coûts, dans le prolongement de la période antérieure? Ou doit-on considérer le sport comme un investissement qui contribue à la production de richesse, au sens économique et social du terme? En attendant, nous nous trouvons face à trois tensions: une tension financière avec des dépenses qui pèsent surtout sur les ménages; une tension sur les aspects démocratiques avec la nécessité d'imaginer d'autres pratiques sportives que celles assises sur la seule performance;



Dominique Charrier.



Jean-François Davoust.

une tension sur les finalités attribuées aux pratiques sportives, avec le besoin d'une clarification au travers d'un large débat.

– **Jean-François Davoust:** Dans la construction d'un droit au sport pour toutes et pour tous, n'oublions pas la contribution des entreprises qui, à notre sens, est indispensable. Comment? La Cgt a fait une série de propositions. Les moyens des comités d'entreprise sont fonction de la masse salariale des entreprises, au minimum à hauteur de 1%. Outre le fait que 50% des entreprises n'ont pas de comité d'entreprise, il faut à notre sens revoir un système qui pénalise les entreprises à forte main-d'œuvre en créant un impôt sur les sociétés dont l'assiette serait modulée en fonction de la structure de l'entreprise (masse salariale, plus-values financières réalisées...); en installant également un système de mutualisation permettant à tous les salariés des Pme comme des Tpe d'avoir des structures leur permettant d'accéder à des pratiques sportives. Prenons aussi prétexte de la sous-utilisation des équipements des entreprises pour imaginer des solutions nouvelles. Je prendrai ici l'exemple du comité d'entreprise de la Banque de France qui, à Vic-le-Comte, a trouvé un accord avec la collectivité pour une meilleure utilisation de ses équipements sportifs, permettant l'accès des scolaires et des citoyens sur certains créneaux, aux côtés des salariés. N'oublions pas, enfin, les salariés, qui représentent deux cent trente mille emplois en équivalent temps plein: ce sont les éducateurs sportifs, tous ceux qui encadrent les pratiques sportives à un niveau ou à un autre au travers d'une formation qui, jusqu'à présent sous tutelle de l'Etat, était dispensée majoritairement par les Creps et qui permettait à un certain nombre de jeunes d'accéder aux professions du sport. Marchandisation de la formation, contraintes financières, réforme des Creps... il faut d'urgence revenir sur le processus de démantèlement à l'œuvre depuis plusieurs années: sans éducateurs sportifs, une grande partie du système sportif pourrait s'écrouler. ◀

SFR

Réseau : proposer la meilleure expérience



3G+

la plus large bande de fréquences disponible
95 % de la population couverte en juin 2011
100 % à 7,2 Mbits/s et à 14,4 Mbits/s sur les 12 principales villes



WiFi

1^{er} opérateur à avoir lancé un réseau WiFi (2007)
3 millions de hotspots fin 2010

Conférence de presse | 7 juin 2011



EMPLOI SFR: TOTAL MÉPRIS

NI CHIFFRE NI ÉCHÉANCE NI JUSTIFICATION : LE PLAN SOCIAL NOUVEAU EST ARRIVÉ. IL A ÉTÉ ANNONCÉ LE MOIS DERNIER CHEZ L'OPÉRATEUR...

Quand chaque semaine apporte son lot nouveau de suppressions d'emplois, quel exemple choisir pour illustrer les logiques à l'œuvre? Hervé Delorme, chargé de la coordination des luttes à la Confédération et, en ce moment, attaché à recenser les plans sociaux, est formel: tous pourraient servir d'exemple, chacun éclairant à sa façon le même mépris du travail, le même réflexe convulsif des directions à sacrifier l'emploi à la moindre difficulté, non pour préparer l'avenir mais pour rassurer les marchés financiers. Ce qui compte, dès lors, c'est d'aider les salariés à comprendre ce qui se joue et à trouver les moyens de construire des alternatives, explique-t-il.

Sfr: ici, c'est le 3 mai, la veille du second tour de l'élection présidentielle, que la presse annonce un futur plan de licenciement. Un de plus, assure-t-elle alors.

Le dossier est pourtant singulier. Abracadabrante même puisque, en ce début mai, la direction de l'entreprise reçoit dans la précipitation les organisations syndicales, non pour leur présenter un dossier bien ficelé, mais pour leur expliquer simplement être «*en phase d'écriture*» d'un projet de plan de sauvegarde de l'emploi. Confrontés à une actualité sociale et politique touffue, les journalistes n'y prennent pas garde. De chiffres concernant les suppressions de postes en interne, Sfr est alors incapable d'en fournir. Pas plus qu'elle n'est en mesure de préciser l'échéance de la présentation de ses projets devant le comité d'entreprise. En fait, elle ne sait rien, n'a pas de projet industriel nouveau à proposer. Elle tient tout simplement à ce que les salariés sachent qu'elle travaille à un plan de suppression d'emplois.

Il était un temps, se souvient Thierry

Chelsa, délégué syndical central adjoint, où la direction annonçait du jour au lendemain l'externalisation de l'un de ses services tandis que, la veille encore, elle faisait travailler ses cadres sur les parcours professionnels possibles dans le secteur. Cette fois, elle menace sans rien dire de ses intentions. Si elle confirme des réductions d'effectifs chez les sous-traitants, en interne, elle ne précise rien.

Sans stratégie ni perspectives de développement

A la sortie de la réunion, le mois dernier, la Cgt s'interroge: doit-elle réagir sans attendre ou se laisser du temps pour comprendre ce qui peut se cacher derrière une telle convocation? «*Le risque était d'affoler les salariés sans avoir d'éléments pour avancer*», témoigne Damien Bornerand, lui aussi délégué syndical central Cgt. «*L'objectif, en effet, était-il de nous tester, de nous faire comprendre qu'il est urgent d'accepter des baisses de salaires ou une dégradation des conditions de travail? Nous n'en savions rien. Ce pouvait être aussi une façon de faire le buzz sur les marchés financiers*, poursuit le militant.

Vivendi, le groupe auquel appartient Sfr, connaissait depuis plusieurs semaines des turbulences en Bourse. Sa valorisation était nettement inférieure à sa valeur réelle...

Le secteur des télécoms est l'un de ceux qui assurent les meilleurs rendements aux actionnaires : 14 % chez France Télécom. La presse économique elle-même s'en inquiète. Pour la Cgt, les choses, finalement, deviennent claires : ce plan confirme une fois de plus que la masse salariale est devenue, chez Sfr, l'otage des hauts et des bas de la Bourse, le fusible à offrir aux marchés financiers. Le 14 mai, elle s'exprime alors par voie de tract pour décrypter la conception du management à l'œuvre et mettre à jour le mépris dans lequel Sfr tient son personnel. Depuis deux ans, date à laquelle l'entreprise sait que Free va venir lui faire concurrence, aucune décision sérieuse n'a été prise pour relever le défi. En dépit des demandes répétées faites par les organisations syndicales, la direction a laissé les choses venir : « 500 millions d'euros sont déjà promis aux actionnaires, et il serait urgent de peser sur l'emploi et les conditions de travail ? » dénonce Damien Bornerand. « Ce n'est pas aux salariés de payer les errements du groupe », déclare alors la Cgt. S'il doit arriver à échéance, le plan annoncé entamera la ressource dont l'entreprise a le plus besoin : l'emploi et les compétences, poste qui ne pèse que 5 à 6 % dans le chiffre d'affaires. Que Sfr pâtisse de la déréglementation du marché des télécoms, et qu'avec elle tout le secteur soit malmené par l'incapacité de l'Autorité de régulation des télécoms à y mettre de l'ordre, l'organisation en convient. La Fapt-Cgt ne cesse, depuis des années, d'en dénoncer les conséquences. Depuis 1993, tous opérateurs confondus, quelque cinquante-quatre mille postes de travail ont été supprimés.

Pour quel résultat ? « Une concurrence acharnée qui n'a amélioré en rien l'accès de tous, partout et sur tout le territoire, aux moyens de télécommunications », comme l'indique Jean-Luc Molins, cadre à France Télécom et membre du bureau de l'Ugict. Des alternatives aux licenciements existent, fondées sur l'investissement, la formation, sur un autre modèle économique et d'intervention des pouvoirs publics sur le marché des télécoms. Cette bataille, la Cgt de Sfr va redoubler d'efforts aujourd'hui pour la mener. Avec les sous-traitants et en interne, où elle va proposer aux autres syndicats de l'organiser en intersyndicale. Loin, très loin de la précipitation dans laquelle la direction a voulu l'enfermer. ▶

Martine HASSOUN

LEADER PRICE LE PLAN SOCIAL ANNULÉ PAR LA JUSTICE

POUR ABSENCE DE MOTIF ÉCONOMIQUE, LE TGI DE CRÉTEIL
ANNULE LES LICENCIEMENTS PROJÉTÉS PAR LA DIRECTION.



ALEXANDRE MARCHI / MAXPPP

Les juges ont constaté « l'absence de motif économique à la procédure de licenciement collectif mise en œuvre par les sociétés intervenantes appartenant à l'Ues Leader Price »

Première victoire pour les salariés de Leader Price, entreprise du groupe Casino. Confrontés à un plan social prévoyant le licenciement de quatre-vingt-sept des leurs, ils viennent d'obtenir du tribunal de grande instance de Créteil son annulation, les juges ayant constaté « l'absence de motif économique à la procédure de licenciement collectif mise en œuvre par les sociétés intervenantes appartenant à l'Ues Leader Price ». L'affaire remonte au mois de décembre dernier, date à laquelle la direction du groupe avait annoncé au comité d'entreprise la fermeture de dix magasins, invoquant des difficultés économiques de sa filiale. La Cgt avait alors rejeté ces arguments, dénonçant par la voix de ses élus au CE la manière dont la direction de Leader Price avait volontairement occulté tout lien avec le groupe Casino pour apprécier sa propre situation et ignoré au passage, non seulement les résultats confortables de sa maison mère, en hausse de 6,8 % pour l'année 2011, mais aussi les siens dont la marge opérationnelle a progressé, l'an dernier, de l'ordre de 3,7 %.

Les juges viennent de donner raison à l'organisation syndicale. Si ce jugement est salué par la Fédération Cgt du commerce, qui exige désormais la réouverture des magasins et la réintégration immédiate des salariés licenciés avec paiement de leur salaire depuis décembre 2011, l'affaire doit être suivie de près. La direction de Leader Price vient en effet d'annoncer sa décision de faire appel du jugement, estimant dans un communiqué qu'il était « en totale contradiction avec la jurisprudence de la Cour de cassation, rappelée tout récemment dans l'arrêt Viveo du 3 mai 2012 », décision dans lequel les juges considéraient qu'un plan social est valable même en l'absence de motifs économiques.

En mai 2011, la cour d'appel de Paris avait rendu sur cette affaire un jugement qui avait fait grand bruit. Elle avait suivi les syndicats de Viveo pour dire que la cause économique était le postulat de base de la procédure collective de licenciement et, partant de là, celui du licenciement de chacun des salariés compris dans un plan social. Elle les avait soutenus en affirmant que le défaut de cause économique constitue une illégalité qui altère, en amont, la procédure de licenciement collectif et rend sans objet, donc « nulle et de nul effet », la consultation des représentants du personnel. Demain, chez Leader Price, les juges suivront-ils ces conclusions ou reprendront-ils ceux de la Cour de cassation ? A suivre. M.H.

ÉDUCATION AVANT LA "REFONDATION", L'URGENCE

LE PLAN D'URGENCE POUR SEPTEMBRE CONFIRME LA FIN DE LA SAIGNÉE DES EFFECTIFS ET RÉAFFIRME UN CERTAIN NOMBRE D'AMBITIONS... SANS RASSURER SUR L'ENSEMBLE DES ATTENTES.



PHILIPPE JUSTE / MAXPPP

Les incertitudes, la mobilité, et la polyvalence seront encore le lot de ces enseignants bouche-trous.

Comme annoncé dès la campagne électorale, l'Éducation nationale a fait l'objet de mesures d'urgence avant même que le président Hollande ait l'assurance de disposer d'une majorité à l'Assemblée nationale. Dès le 30 mai, le ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, a confirmé que « *des moyens en personnels supplémentaires commenceront à être mis en place dès la rentrée – en septembre – afin d'atténuer les plus graves tensions constatées* ». Ainsi, mille enseignants vont être recrutés pour renforcer les effectifs dans les écoles élémentaires, prioritairement dans les quartiers difficiles et les zones rurales ayant le plus souffert de suppressions de postes, en particulier dans les Rased (réseaux d'aide et de soutien aux enfants en difficulté). Une annonce *a minima*, compte tenu de l'hémorragie – voire de la quasi-disparition – des Rased dans certains secteurs, mais qui marque une rupture symbolique avec la politique de suppression massive de postes appliquée par les précédents gouvernements. Ces renforts, ainsi que les nouveaux enseignants qui viennent d'être reçus aux concours, devraient dans un premier temps bénéficier de formations aménagées, avant que de véritables cycles de formation soient remis en place. Côté familles, l'allocation de rentrée sco-

laire sera revalorisée de 25 % pour les cinq millions d'enfants dont les parents en bénéficient (de 356,2 euros pour un enfant de six à dix ans à 388,87 euros pour un élève de quinze à dix-huit ans). Pour le reste, le gouvernement maintient le cap tracé par François Hollande : recréer soixante mille postes en cinq ans, tout en associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les familles et la nation tout entière à une « *large concertation autour des réformes nécessaires à*

Chantiers en suspens

Dès son installation, le 17 mai, Vincent Peillon a lancé des propositions et même annoncé certaines orientations. Ainsi l'idée de disposer dans les écoles primaires de plus d'enseignants que de classes afin de permettre des interventions à deux enseignants dans une classe quand le besoin s'en ressent a-t-elle été accueillie plutôt favorablement. En revanche, l'annonce d'un retour à la semaine de quatre jours et demi et de l'allongement de deux semaines de l'année scolaire fait polémique, car elle semble actée avant tout débat, alors que la question des rythmes scolaires ne fait pas l'unanimité. Ce qui explique désormais la prudence du ministre. A suivre...

la refondation républicaine de l'école». Cela dans des délais les plus rapides, puisqu'une partie des décisions les plus emblématiques devront être inscrites à la loi d'orientation et de programmation discutée à l'automne. Compte tenu des enjeux et du bilan des années Sarkozy, les sujets de débat ne manquent pas. La communauté enseignante, méprisée et exclue de toute concertation depuis des années, fourmille à la fois de doléances et de propositions. Vincent Peillon n'a pas tardé à recevoir leurs représentants. Reçus le 5 juin, la Cgt Educ'Action, la Ferc et le syndicat Cgt de l'Enseignement privé ont tenu à exprimer leurs inquiétudes face à l'attentisme du ministère sur certains dossiers. Elles signalent par exemple que, malgré l'annulation par le Conseil d'Etat de l'ensemble des textes concernant la « mastérisation », le ministre ne s'engage pas sur la formation des stagiaires qui vont être en poste à la rentrée – si ce n'est en leur promettant trois heures de décharge hebdomadaire – ni sur l'accès à une véritable formation professionnelle de ceux qui, depuis deux ans, ont été envoyés dans les classes sans formation. Vincent Peillon semble également temporiser sur la titularisation de milliers d'enseignants occupant des postes précaires depuis des années et ne remplissant pas les conditions très restrictives fixées par l'accord passé avec le précédent ministère de la Fonction publique. Même si le nouveau ministre a donné son accord de principe sur la réembauche de tous les non-titulaires et le réexamen des conditions de titularisation, cette année, les incertitudes, la mobilité forcée et la polyvalence seront encore le lot de ces enseignants bouche-trous...

Les syndicats Cgt de l'Éducation estiment par ailleurs que la restitution de soixante mille des quatre-vingt mille postes supprimés en cinq ans dans l'Éducation nationale ne permettra pas la création du grand service public de l'Éducation dont le pays a besoin. Ils attendent plus de réponses concrètes, en particulier sur la redéfinition du métier d'enseignant et sa revalorisation, tant en termes de salaires, de conditions de travail que de contenus. Ils affirment en tout cas leur volonté d'être vigilants et constructifs, mais aussi mobilisés pour « *peser sur les choix politiques du nouveau gouvernement* ».

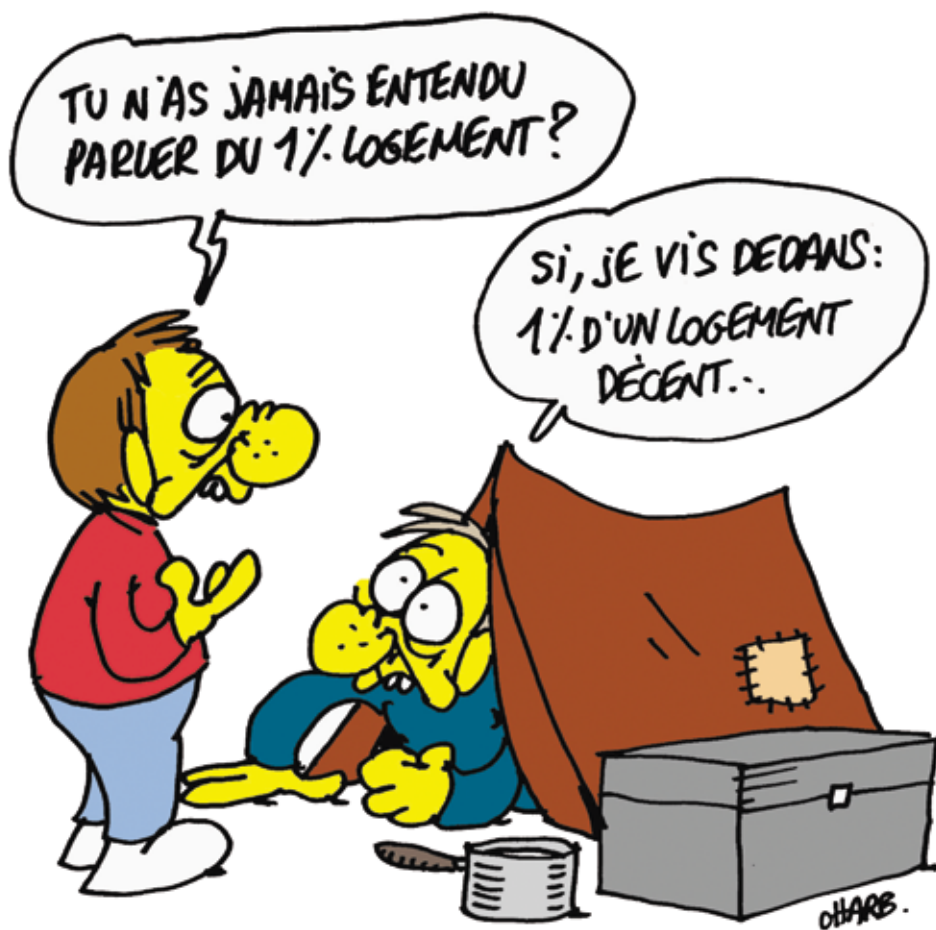
Valérie GÉRAUD

LOGEMENT RÉINJECTER DU SOCIAL

LA CGT A DÉCIDÉ DE SIGNER L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL CONCERNANT L'UTILISATION DU "1 % LOGEMENT" ET SA GOUVERNANCE. SON OBJECTIF AFFICHÉ EST DE REDONNER UN SENS ET UNE LISIBILITÉ AU DISPOSITIF DU 1 % AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES SALARIÉS ET D'APPORTER SA CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DU LOGEMENT.

Une étude récente du Crédoc indique que 40 % des entreprises françaises affirment être concernées par des problèmes de logement, leurs salariés éprouvant des difficultés à se loger avec leurs revenus. De fait, le logement, enjeu social global, entretient une relation symbiotique avec l'emploi et le revenu. La faiblesse des salaires et des pensions, le coût des dépenses contraintes (eau, gaz, électricité, assurances, téléphone) et incontournables (alimentation, santé, transports, éducation) qui ne cesse d'augmenter, l'envol du niveau des prix de l'immobilier et des loyers rendent de plus en plus difficile la possibilité pour les salariés de se maintenir dans leur logement, d'en changer ou de pouvoir y accéder. Il s'agit donc, pour la Cgt, de rompre ce cercle vicieux, d'affronter une précarité qui se concentre sur les jeunes de moins de trente ans, dans un contexte de flexibilité accrue du marché du travail.

Or, si rien ne change sur les cotisations du 1 % logement, un peu plus de six cent mille personnes seulement vont en bénéficier pour la période 2012-2014 contre un million de bénéficiaires à divers titre en 2008. La négociation engagée sur l'Accord national interprofessionnel « logement-emploi » a permis la mise en œuvre d'une démarche intersyndicale, et la Cgt a notamment obtenu : le principe de l'élargissement du 1 % logement à l'ensemble des salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent ; la production, via la participation d'Ac-



tion Logement, de cent mille logements sociaux accessibles aux salariés et aux jeunes ; la prise en compte des bassins d'emploi et non des seules zones tendues pour lieu d'intervention du 1 % excluant toute discrimination géographique et démarche concurrentielle ; le retour à un paritarisme de gestion des organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction (Pee) devant exclure toute prédominance patronale sur les politiques conduites ; le retour des prêts aux salariés pour les travaux dans les logements anciens visant à la réduction des dépenses énergétiques et à leur adaptation à la perte d'autonomie des personnes. Il s'agit là d'avancées considérables, dont la mise en œuvre va nécessiter des modifications législatives et des négociations entre acteurs sociaux. Le gouvernement devrait, dans ce cadre, organiser rapidement une concertation pour mettre fin à la tutelle de l'Etat sur les actions du 1 % logement et à la ponction de ses ressources. Les employeurs, quant à eux, doivent s'inscrire dans les meilleurs délais dans une négociation sur le financement de l'élargissement du droit au logement aux salariés des toutes petites

entreprises. Car cette limitation exclut de fait quatre à six millions de personnes qui devraient être réintégrées dans le dispositif du 1 % logement.

D'où l'appel pressant lancé par la Cgt en direction de ses syndicats, des comités d'entreprise et des commissions logement à être pleinement parties prenantes de l'accord interprofessionnel sur le logement des salariés, à formuler des propositions quant aux attributions prioritaires du 1 % et pour disposer d'un droit de suivi et de contrôle.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que le contexte général du logement est placé sous le signe de l'urgence sociale et que le gouvernement a ouvert le dossier en décrétant un blocage des loyers. Cette mesure conservatoire interdit aux propriétaires des hausses excessives à l'occasion de chaque changement de locataire. Une mesure salutaire au moment où les foyers les plus modestes peinent de plus en plus à trouver un toit. Des substituts de logement se répandent : habitation dans des campings, hébergement chez les parents, passages dans des foyers d'hébergement ou dans des hôtels. ◀

Gilbert MARTIN

UGICT

Calendrier

• Commission exécutive

La prochaine CE de l'Ugict-Cgt se tiendra le vendredi 22 juin. A son ordre du jour, notamment : les priorités revendicatives, la préparation de la conférence nationale pour la croissance et l'emploi, et la présentation par le Cevipof d'une analyse des votes à l'élection présidentielle.

• Séminaire

Cette année, le séminaire du bureau de l'Ugict-Cgt se déroulera les mercredi 28 août et jeudi 29 août, à Fontenay-lès-Briis.

• Travail

L'Institut régional du travail d'Aix-en-Provence et le Lest-Cnrs organisent un colloque sur les jeunes et le travail. Il se déroulera les 4 et 5 octobre prochains, dans l'hémicycle du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, à Marseille.

• Initiative

Du 22 au 27 octobre 2012, se tiendra la neuvième édition de la Semaine pour la qualité de vie au travail organisée par le réseau de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail). Cette édition sera en particulier consacrée au trentième anniversaire des Chsct (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

• Colloque

Les enjeux économiques, sociaux et politiques du vieillissement : tel est le thème du colloque que le Clerse (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques) organise à Lille, du 22 au 24 novembre 2012.

Formations

• Retraites

Du 8 au 12 octobre 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage « Retraite » au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette, alors que la refonte totale de notre système de retraite est l'ordre du jour et qu'un débat national a été fixé par la loi au premier semestre 2013. Objectif de cette session : permettre à un maximum de militants de maîtriser les nouveaux enjeux de la retraite, notamment les notions de « prestations et cotisations définies ». En savoir plus à l'adresse électronique suivante : <v.specq@ugict.cgt.fr>.

• Management

Du 21 au 26 octobre 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage « Pour un autre management, construire un management alternatif ». L'objectif de ce stage est de donner des outils d'analyse et des repères revendicatifs permettant d'intervenir syndicalement sur ce sujet en termes de management alternatif. Parmi les thèmes traités : les formes et les dérives du management actuel ; la place du management dans l'environnement économique (mondialisation, transformation des stratégies et de l'organisation des entreprises...) ; les problématiques de l'évaluation et de la responsabilité et les droits nouveaux à conquérir... Cette session de cinq jours se déroule à l'Institut du travail de Strasbourg. En savoir plus au 01 48 18 81 25.

la revue des revues

Logement *L'Agora débats/jeunesses*, qui vient de rejoindre les Presses de Science Po, consacre son dernier numéro à « L'Habitat, le logement et les jeunes ». Augmentation du nombre d'étudiants, stabilisation de l'âge de départ du logement familial, hausse du prix du logement... sont autant de facteurs qui font du logement une des difficultés majeures pour les jeunes. Mais se loger n'est pas habiter, préviennent les auteurs de ce dossier, pour qui, en effet, « habiter, c'est investir un espace » dans toutes ses dimensions. Les articles de ce dossier analysent ainsi comment le logement intervient dans les modes de socialisation des jeunes. *L'Agora débats/jeunesses*, n° 61, 2012.

Travail Les conditions de travail dans la sous-traitance sont le thème retenu par *Travail et Changement*, la revue de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) dans son dernier numéro. Entreprises chimiques d'Aquitaine, Airbus, secteur du nettoyage, Schneider Electric... c'est par l'analyse concrète de cas d'entreprises ou de secteurs professionnels que les spécialistes de l'Anact rendent compte des pistes possibles d'innovations pour améliorer la relation entre sous-traitants et donneurs d'ordres du point de vue de l'organisation du travail. *Travail et Changement*, n° 343, mai/juin 2012.

Banque Publiée par les Editions La Découverte, la *Revue française de socio-économie* consacre un récent numéro au crédit à la consommation et à son histoire. A lire notamment un article sur le crédit à la consommation et l'endettement des individus, mais aussi une analyse des structures sociales du marché bancaire en France. Cette dernière montre comment la relation client s'incarne, en fonction des établissements, dans des pratiques professionnelles hétérogènes et des conceptions différenciées du métier de banquier. *Revue française de socio-économie*, n° 9, premier semestre 2012.

Santé La *Lettre d'information de l'Irdes* (Institut de recherche et documentation en économie de la santé) a publié les résultats de la première vague de l'enquête 2012 sur la santé et la protection sociale. Une enquête importante dans la mesure où elle interroge, tous les deux ans, vingt mille personnes résidant en France métropolitaine sur leur santé, leur accès aux soins et leur couverture maladie. L'analyse de ces données permet de mieux comprendre, par exemple, les mécanismes à l'œuvre dans les pratiques de renoncement aux soins. *Lettre d'information de l'Irdes*, n° 127, 15 mai 2012.



MAXIME JEGAT / MAXPPP

ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ: MODÈLES DE PRODUCTION AU BANC D'ESSAI

LES ENSEIGNEMENTS D'UNE ÉTUDE DE L'INSTITUT ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT (IED) SUR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, INDUSTRIELLES, SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES, SOCIÉTALES ET GÉOPOLITIQUES DE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DU FUTUR ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS ⁽¹⁾.

Comment envisager l'avenir énergétique? La question se pose dans un contexte tendu, marqué tout à la fois par le traumatisme de Fukushima, les politiques de marchandisation de l'énergie dans le monde et en France, les enjeux industriels du réchauffement climatique, les alarmes sur le gaz de schiste... Ces débats agitent la scène publique de longue date et ont trouvé leur écho lors de la campagne présidentielle, mais souvent de façon très parcellaire et plus spectaculaire qu'approfondie. Pour en éclairer les enjeux, singulièrement quant à la place du nucléaire, le

Cce d'Edf-SA (Cgt, Cfe-Cgc, Cfdt, FO) a voulu les replacer dans le contexte d'une réflexion sur le devenir du système électrique. Avec les orientations de la politique énergétique, on touche évidemment à des domaines majeurs: réindustrialisation, aménagement du territoire, de l'habitat et des transports, évolution de l'emploi en masse et en qualité. A la demande du Cce, l'Institut énergie et développement (Ied) a donc élaboré un modèle comparatif des conséquences de plusieurs scénarios d'évolution du mix énergétique français à l'horizon 2030. Ce travail, qui s'inscrit dans une mobilisation citoyenne du Cce, notamment contre la loi Nome, vise à alimenter réflexions et débats; il fait suite

à plusieurs études de ce type, revêtant toutefois une dimension particulière dans la mesure où il ne s'arrête pas à l'analyse d'un scénario mais se livre à une comparaison de plusieurs d'entre eux.

Lesquels s'inscrivent tous dans le respect des objectifs fixés par le sommet de Kyoto de réduction des gaz à effet de serre. Le scénario dit *négaWatt*, issu de l'association éponyme, prend le parti d'une sortie rapide du nucléaire mais sans en examiner les coûts. Sa cohérence, réelle, évacue néanmoins la question de la puissance, pourtant centrale.

Des scénarios qui comportent tous des "zones obscures"

Négatep, produit par une autre association, «Sauvons le climat», adopte une approche macroéconomique très générale et prolonge la production nucléaire en projetant un transfert d'usage vers l'électricité – avec la voiture, par exemple –, ce qui implique une longue cohabitation du nucléaire et des énergies renouvelables. ...

(1) Etude complète disponible sur le site <www.ccedfsa.fr>.

Les scénarios qui ne raisonnent pas en puissance mais seulement en énergie ne permettent pas de satisfaire l'instantanéité de la demande et de garantir la continuité de la fourniture.



CHRISTOPHE BERTOLIN / MAXPPP

... Deux autres scénarios sont issus de RTE (Réseau de transport électrique) ; dans le premier, le nucléaire reste stable et, dans le second, dit « *bas nucléaire* », la puissance des réacteurs se limite à quarante gigawatts. Enfin, le scénario d'Ied accentue le rôle du nucléaire avec une puissance du parc passant de soixante-trois à quatre-vingt-quatre gigawatts. Ce travail de comparaison ne va pas de soi, car les scénarios en présence ne se construisent pas sur des paramètres semblables ; les méthodologies employées varient de l'un à l'autre et les périmètres d'étude divergent. Qu'ils soient d'origine associative ou institutionnelle, ils comportent par ailleurs tous des « zones obscures ». Soit pour de simples raisons de moyens – car il s'agit toujours d'un travail énorme –, soit pour des raisons qui tiennent à la propriété intellectuelle de logiciels conçus par des entreprises ou des laboratoires externes et utilisés dans le travail de modélisation. Nonobstant ces difficultés, Ied a réussi à monter une approche non contestée à ce jour permettant justement de comparer différents scénarios. Elle permet d'évaluer la manière de réaliser l'équilibre entre la production et la consommation électrique à chaque instant, sur les coûts de production, les besoins de financement des investissements, les emplois, les émissions de CO₂, les surfaces occupées et la balance commerciale. L'étude évalue aussi les conséquences sur les réseaux électrique et gazier et l'impact sur les filières industrielles.

L'expertise Ied met en évidence que la plupart des scénarios et des rapports rendus publics ces derniers mois sous-estiment la réalité des problèmes en ne prenant pas correctement en compte l'instantanéité et la modulation des besoins saisonniers, hebdomadaires et journaliers, la garantie de disponibilité des moyens de production nécessaires, l'intermittence de moyens tels que l'éolien et le photovoltaïque. Or l'électricité ne se stocke pas et doit donc être transformée en partie en énergie potentielle hydraulique (Step) ou chimique (batteries) afin d'être retransformée ultérieurement en électricité en fonction de la demande.

Des scénarios qui sous-estiment la réalité des problèmes

Ces processus induisent des pertes importantes et des coûts élevés. Les technologies disponibles à l'horizon 2030 dans des conditions économiques acceptables limitent ces transferts, donc la pénétration des énergies renouvelables intermittentes, et appellent des efforts de recherche et développement dans le domaine du stockage d'énergie. Cela suppose l'existence d'un moyen de production de puissance équivalente. Les scénarios qui ne raisonnent pas en puissance mais seulement en énergie ne permettent pas de satisfaire l'instantanéité de la demande et de garantir la continuité de la fourniture.

Selon Ied, le scénario *négaWatt*, prônant une sortie du nucléaire et un accroissement massif des énergies intermittentes,

n'est pas chiffrable au plan économique, tout en entraînant de lourdes contraintes sur les modes de vie. Ied va jusqu'à évoquer la situation d'« *un pays sous-développé* ». Seule une puissance accrue du nucléaire permet d'assurer la consommation avec des importations limitées, de limiter la hausse des coûts de production de l'électricité à 40 %, coûts dus pour l'essentiel à des enjeux de sûreté.

Il ressort de la comparaison des quatre modèles qu'ils divergent entre 2020 et 2030, et ce à plusieurs égards. Ainsi, selon les modèles extrêmes, la consommation électrique accuse un écart d'un tiers tandis que le prix du kilowattheure varie de 50 %. L'écart de l'impact sur la balance commerciale en fonction des besoins d'importation atteint une variation de 1 à 7 en 2030, et l'on note un écart allant jusqu'à 50 % en 2020 concernant la production de CO₂, avec une multiplication par cinq en 2030, tandis que les surfaces utilisées sont multipliées par quatre entre les scénarios extrêmes, du fait d'une utilisation importante de la biomasse. Enfin, au regard de l'emploi lié à la production électrique au sens large mais sans emplois induits, le scénario de sortie du nucléaire assure une montée de cinquante mille emplois jusqu'en 2020, puis une chute jusqu'à ce que l'on revienne au niveau actuel. Les scénarios de développement enregistrent une augmentation de cent mille emplois en 2020, de deux cent mille emplois en 2025, avec sans doute une légère baisse à partir de 2030. ◀

Gilbert MARTIN

Jurisprudence droits

Avantages catégoriels

À la demande de salariés qui engagent des contentieux, sur la base de l'égalité de traitement, les juridictions sont amenées à préciser dans quelles conditions des avantages peuvent être réservés à certaines catégories de salariés ou au contraire doivent bénéficier à l'ensemble des salariés d'une entreprise.

Michel CHAPUIS

Plusieurs décisions importantes ont été rendues par la Cour de cassation en matière d'avantages conventionnels. Tout avantage, prévu par accord d'entreprise ou convention collective de branche, peut être discuté en vue de son extension à tous les salariés au-delà de la seule catégorie pour laquelle il a été initialement prévu.

Le juge, dont le contrôle est pleinement légitime pour vérifier le respect d'ordre public, se fonde sur « le principe d'égalité de traitement » et pose un mode de raisonnement dans toutes ces affaires : « la seule différence de catégorie professionnelle ne saurait en elle-même justifier, pour l'attribution d'un avantage, une différence de traitement, résultant d'un accord collectif, entre les salariés placés dans une situation identique au regard dudit avantage, cette différence devant reposer sur des raisons objectives dont le juge doit contrôler concrètement la réalité et la pertinence ; »

repose sur une raison objective et pertinente la stipulation d'un accord collectif qui fonde une différence de traitement sur une différence de catégorie professionnelle, dès lors que cette différence de traitement a pour objet ou pour but de prendre en compte les spécificités de la situation des salariés relevant d'une catégorie déterminée, tenant notamment aux conditions d'exercice des fonctions, à l'évolution de carrière ou aux modalités de rémunération ».

Cassation sociale, 28 mars 2012, société Ugc : « pour débouter la salariée de sa demande de rappels d'indemnité compensatrice de préavis et d'indemnité de licenciement fondée sur la rupture d'égalité de traitement entre les cadres et les non-cadres, l'arrêt retient que la nature de l'emploi correspondant au statut de cadre dont l'accès est conditionné par des connaissances professionnelles spécifiques, des diplômes ou de l'expérience acquise, ainsi que les responsabilités confiées auxdits cadres avec la charge

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Ed. d'Organisation-Eyrolles, 2012 (24^e édition), 668 p., 32 euros

nerveuse qu'elles impliquent caractérisent l'élément objectif justifiant une différence de traitement entre M^{me} X..., non cadre, et les cadres de la société Ugc Ciné Cité, tant en ce qui concerne la durée du préavis que pour les modalités de calcul de l'indemnité de licenciement ;

» en se déterminant ainsi, en se fondant sur des éléments qui permettraient seulement de définir l'appartenance à la catégorie des cadres, la cour d'appel a privé sa décision de base légale ».

Cassation sociale, 28 mars 2012, société Dhl Express, à propos des articles 7 et 10 de l'accord d'entreprise du 25 avril 1988 :

« pour dire que le supplément de congés payés réservé au personnel cadre par l'accord d'entreprise du 25 avril 1988 n'était pas justifié, et accorder à M. X... une indemnité pour avoir été privé de cet avantage, l'arrêt retient, d'une part, qu'en raison de l'attribution de journées de réduction du temps de travail aux cadres, tous les salariés travaillaient le même nombre d'heures sur l'année, et, d'autre part, que le degré d'autonomie et de responsabilité des cadres ne constitue pas une raison objective et suffisante dès lors que l'entreprise est déjà dotée d'outils permettant d'individualiser les contraintes spécifiques à chaque catégorie professionnelle par des systèmes de rémunération sur objectifs ou prenant en compte des contraintes spécifiques ;

» en se déterminant ainsi, alors, d'une part, qu'elle constatait que, jusqu'en 2006, la durée hebdomadaire de travail des cadres était supérieure à celle des autres catégories de personnel et sans rechercher si l'application de l'accord du 31 mars 2006

soumettant les cadres à un forfait-jour n'était pas de nature à entraîner l'accomplissement d'un temps de travail supérieur à celui des autres salariés, et alors, d'autre part, qu'un système de rémunération tenant compte des contraintes particulières des cadres ou de la réalisation des objectifs qui leur sont assignés n'est pas exclusif de l'octroi d'un repos prenant en compte leur degré d'autonomie et de responsabilité, la cour d'appel a privé sa décision de base légale au regard du principe et des textes susvisés ».

Cassation sociale, 28 mars 2012, société Salzgitter-Mannesmann, à propos de l'article 29 de la Ccn des ingénieurs et cadres de la métallurgie : « pour condamner la société à payer aux salariés un rappel d'indemnité conventionnelle de licenciement, l'arrêt retient que l'article 29 de la convention collective de la métallurgie, régissant les rapports collectifs et individuels de travail, prévoit, au-delà de sept ans d'ancienneté, des modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de licenciement plus favorables pour les ingénieurs et cadres (3/5^e de mois par année d'ancienneté) que celles réservées aux personnels non cadres (1/5^e de mois par année d'ancienneté), sans qu'aucune raison objective ne vienne justifier cette différence de traitement pour la réparation d'un préjudice identique lié à la perte de l'emploi, les pertes de rémunération, certes d'un montant plus important pour les cadres, étant déjà compensées pour ces derniers par la prise en compte, pour la détermination de l'indemnité, d'une rémunération de base plus importante ;

» en se déterminant ainsi, sans rechercher si la différence de traitement résultant de l'article 29 de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie n'avait pas pour objet ou pour but de prendre en compte les spécificités de la catégorie des ingénieurs et cadres par rapport aux personnels non cadres, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision ».

La Cour de cassation a donc renvoyé les affaires aux cours d'appel pour que les vérifications soient opérées concernant dans chaque affaire la justification des différences de traitement. Affaires à suivre! ◀

Fonction publique territoriale

Les conditions de création d'une prime d'intéressement à la performance des services

Un décret du 3 mai 2012 permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant d'instituer une prime d'intéressement à la performance collective des services. L'assemblée délibérante de la collectivité ou le conseil d'administration de l'établissement public doit déterminer les services bénéficiant de la prime ⁽¹⁾.

Edoardo MARQUÈS

Cette prime d'intéressement à la performance collective des services a vocation à être versée à l'ensemble des agents dans les services ayant atteint, sur une période de douze mois consécutifs, les objectifs fixés au service ou au groupe de services auquel ils appartiennent. Le décret précise les modalités d'attribution de la prime (condition de présence effective des agents, attribution de la prime dans la limite d'un plafond déterminé par décret, possibilité de cumul avec toute autre indemnité, à l'exception des indemnités rétribuant une performance collective). Un second décret du même jour fixe à 300 euros le montant annuel maximal de la prime d'intéressement à la performance collective des services susceptible d'être attribuée ⁽²⁾. Les dispositions de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiées par l'article 40 de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 ⁽³⁾, prévoient que : « *L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat et peut décider, après avis du comité*

technique, d'instituer une prime d'intéressement tenant compte de la performance collective des services selon les modalités et dans les limites définies par décret en Conseil d'Etat. » C'est ainsi que deux décrets du 3 mai 2012 (*notes 1 et 2*) permettent l'application de ce dispositif.

Les conditions de mise en place

Dans les collectivités territoriales ou les établissements publics en relevant, l'assemblée délibérante ou le conseil d'administration peut, après avis du comité technique, créer, dans les conditions et sous les réserves prévues ci-après, une prime d'intéressement à la performance collective des services. Peuvent bénéficier de la prime les fonctionnaires et les agents non titulaires d'un même service ou groupe de services. L'assemblée délibérante ou le conseil d'administration doit déterminer les services de la collectivité ou de l'établissement bénéficiant de la prime d'intéressement à la performance collective des services. Ils doivent instituer pour les services de la collectivité ou de l'établissement mentionnés

La fonction publique d'Etat aussi

Le décret n° 2011-1038 du 29 août 2011 (publié au *JO* du 1^{er} septembre 2011) permet lui aussi d'instituer au sein des administrations de l'Etat et des établissements publics une prime d'intéressement à la performance collective. Pour chaque ministère ou établissement dans lequel il aura été décidé d'instituer la prime (et qui aura été inscrit à l'annexe de ce décret), un arrêté ministériel fixe la liste des directions ou services pouvant bénéficier de la prime ainsi que les objectifs à atteindre et les modalités de certification des résultats obtenus. La prime a vocation à être versée à tout agent public exerçant ses fonctions dans les directions ou services mentionnés dans ces arrêtés, dès lors que les résultats fixés par ces arrêtés auront été atteints.

ci-dessus les différents dispositifs d'intéressement à la performance collective et identifier le service, ou le groupe de services, auquel s'applique chacun de ces dispositifs.

L'assemblée délibérante ou le conseil d'administration et l'autorité territoriale ou le président de l'établissement public devront alors, respectivement, procéder à la définition d'un dispositif d'intéressement à la performance collective, de la façon suivante :

1°) L'assemblée délibérante ou le conseil d'administration fixe :

- les objectifs à atteindre et les types d'indicateurs à retenir, pour une période de douze mois consécutifs. Cette période pouvant s'inscrire dans un programme d'objectifs pluriannuel ;
- le montant maximal de la prime d'intéressement à la performance collective des services susceptible d'être attribuée, au titre de la période mentionnée ci-dessus, aux agents du service, ou du groupe de services relevant du dispositif d'intéressement. Ce montant maximal ne doit pas excéder un plafond fixé par le décret n° 2012-625 du 3 mai 2012, c'est-à-dire 300 euros.

2°) L'autorité territoriale ou le président de l'établissement public doivent :

- fixer, après avis du comité technique, les résultats à atteindre et les indicateurs retenus pour la période de douze mois consécutifs mentionnée ci-dessus ;
- constater, au terme de cette période et après avis du comité technique, si les résultats fixés ont été atteints ;
- fixe, dans la limite du montant maximal de 300 euros, pour chaque service bénéficiant d'un dispositif d'intéressement à la performance collective, et au regard des résultats atteints, le montant de la prime d'intéressement à la performance collective des services.

Les critères individuels d'attribution

La prime d'intéressement à la performance collective du service ou du groupe de services est alors attribuée à l'ensemble des agents dans les services ayant atteint, sur la période de douze mois consécutifs mentionnée ci-dessus, les résultats fixés.

Le bénéfice de la prime est subordonné, pour chaque agent, à la justification d'une durée de présence effective dans le service d'au moins six mois pendant la période de douze mois consécutifs mentionnée prévue par la réglementation. Pour l'appréciation de la condition de durée prévue ci-dessus :

- sont regardées comme périodes de présence effective les durées des congés annuels, des congés de maladie ordinaires, des congés liés à la réduction du temps de travail, des congés pris au titre du compte épargne-temps, des congés de maternité ou pour adoption, des congés de paternité, des congés pour accident de service,

accident du travail ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions, des congés pour formation syndicale et des autorisations d'absence ou décharges de service pour l'exercice d'un mandat syndical ainsi que les durées des périodes de formation professionnelle, à l'exception de la durée du congé pour formation professionnelle ;

- les services accomplis à temps partiel ou à temps non complet sont pris en compte comme des services accomplis à temps plein ⁽⁴⁾.

En cas d'insuffisance caractérisée dans la manière de servir, un agent peut être exclu du bénéfice de la prime d'intéressement à la performance collective des services ⁽⁵⁾.

La prime d'intéressement à la performance collective peut être cumulée avec toute autre indemnité, à l'exception des indemnités rétribuant une performance collective ⁽⁶⁾.

Les cotisations

• Agents relevant du régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires territoriaux

Sont concernés les fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois pour une durée hebdomadaire d'au moins vingt-huit heures.

La prime est assujettie aux prélèvements suivants : cotisations au régime public de retraite additionnel, Csg, Crds, contribution exceptionnelle de solidarité.

• Agents relevant du régime général de sécurité sociale

Sont concernés les fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois pour une durée inférieure à vingt-huit heures hebdomadaires, ainsi que les agents non titulaires.

La prime est assujettie à l'ensemble des prélèvements obligatoires : cotisations au titre des assurances maladie, maternité, invalidité et décès ; cotisations au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles ; cotisations à la Cnaf ; cotisations au titre de l'assurance vieillesse ; cotisations à l'Ircantec ; Csg ; Crds ; contribution exceptionnelle de solidarité ; contribution de solidarité autonomie ; cotisations au Fnal ; versement destiné aux transports en commun. ◀

(1) Décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, publié au JO du 4 mai 2012 ;

(2) Décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, publié au JO du 4 mai 2012 ;

(3) Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

(4) Article 5 du décret n° 2012-624 du 3 mai 2012.

(5) Article 6 du décret n° 2012-624 du 3 mai 2012.

(6) Article 7 du décret n° 2012-624 du 3 mai 2012.

NANTES/ CHAMBARDEMENT

EXPERTS POUR LE GRAND BAZAR DES SAVOIRS



L'affiche de la manifestation, avec un lapin à cornes pour en symboliser l'aspect insolite.

Le titre pique déjà la curiosité : « Le Grand Bazar des savoirs », qu'est-ce que c'est donc ? Si l'on en croit le metteur en scène Didier Ruiz, il s'agit d'« un monde en miniature où tous les savoirs sont présentés sans hiérarchie, sans étiquettes, comme dans un grand musée vivant, mais sans numéros de salles et sans gardiens » ! Il ajoute que « ce n'est pas un spectacle, pas du théâtre, pas un événement, mais les trois à la fois où les acteurs, les auteurs, les spectateurs ne seront pas ceux que vous croyez ». De son côté, Catherine Blondeau, directrice du Grand T (scène conventionnée de Loire-Atlantique), à l'initiative de la manifestation, abat son jeu en ces termes : « Si la ville peut être "renversée par l'art", est-ce que ses habitants peuvent contribuer à ce chambardement ? Si les paysages urbains se laissent redessiner par le geste contemporain, comment donner à (re)voir le patrimoine immatériel d'un territoire ? » Voilà pourquoi « Le Grand Bazar des savoirs » va « mettre en scène des experts tous azimuts, venus des quatre coins de la Loire-Atlantique, pour donner des centaines de miniconférences en tête à tête à qui voudra les entendre [...]. La pêche à la mouche, les nanotechnologies, les princesses, les contes de fées, les planètes, le tango argentin, etc., il sera question de tout, et se côtoieront professeurs éminents, autodidactes passionnés, érudits du quotidien, tous à la disposition des badauds, invités à s'asseoir en face de chacun d'eux pour glaner des connaissances imprévisibles ». Par ailleurs, « Le Grand Bazar des savoirs » ne se fera pas faute d'emprunter le chemin de l'art au moyen de la mise en scène et de la scénographie, de la mise en récit des experts, d'une galerie de photos, du *making-of* de la manifestation et des boniments de Sébastien Barrier.

Stéphane HARCOURT

• DU 6 AU 11 JUILLET, À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES.

BARCELONE/ EXPOSITION L'INTIME ET LE TRAVAIL APRÈS GODARD

A Barcelone, sous l'intitulé « Numero tres, de la casa a la fabrica », a lieu une exposition de photographies et de vidéos sur le thème évoqué par Jean-Luc Godard en 1975, dans son film *Numero deux*. Il posait des questions : « *L'intime et le travail : quel impact sur le couple ? Sur la famille ?* » Il répondait : « *La déshumanisation !* » La mondialisation n'a rien arrangé. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les œuvres des artistes choisis pour l'occasion par le Centre national des arts plastiques (Cnap) : Yves Belorgey, Claire Chevrier, Paola Salerno, Allan Sekula, Darren Almons... Sur le trajet de la maison à l'usine, les images montrent le plus souvent des locaux vides pour cause de délocalisation. Guillaume Janot (*Manifestant*) s'attache aux gestes du travail. Robert Adams s'intéresse à ceux de l'amour (*Our Lives and our Children*), rappelant ainsi, comme disait Godard, que « *l'amour nous apprend à parler* ».

• JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE, <WWW.CNAP.FR>.

SORTIES FILMS

Les femmes du bus 678

MOHAMED DIAB (EG.)

Lasses des mains baladeuses dans les transports en commun, trois égyptiennes vont se battre contre la loi du silence en la matière... Un film courageux et pas de tout repos, qui en dit long sur l'état moral d'une société où les tabous religieux couvent trop volontiers l'hypocrisie.

Woody Allen : A Documentary

ROBERT B. WEIDE (E.-U.)

On connaît assez peu, finalement, celui qui s'est mis en scène dans tant de films. Cette fois, ce portrait criblé de témoignages, y compris de lui-même, permet de mieux cerner la figure de ce bossueur infatigable qui, désormais apaisé, se livre ici de son plein gré.

Je fais feu de tout bois

DANTE DESARTHE (FR.)

Daniel, qui est cinéaste, double lisible de l'auteur du film, décide de s'associer avec les frères Coen pour constituer avec eux un trio créatif apte à sauver le septième art. Une comédie douce-amère menée bon train, selon le rythme des frères Coen, justement.

De rouille et d'os

JACQUES AUDIARD (FR.)

Grand succès au festival de Cannes pour ce mélodrame magistralement orchestré, où l'on voit Marion Cotillard rendue infirme par un orque furieux, tandis que Matthias Schoenaerts se révèle un acteur furieusement à la hauteur.

BOUFFES DU NORD/ MOLIÈRE DENIS PODALYDÈS DEVANT "LE BOURGEOIS GENTILHOMME"



Dessin de Christian Lacroix.

Acteur brillantissime, tant au théâtre (il est sociétaire de la Comédie-Française) qu'au cinéma (dans *La Conquête*, film de Xavier Durringer, il tenait le rôle de Sarkozy), Denis Podalydès est aussi écrivain de talent et metteur en scène. Sa dernière prestation en la matière consiste en la réalisation de la comédie-ballet de Molière avec musique de Lully, *Le Bourgeois gentilhomme*, dans des costumes que signe Christian Lacroix. Quant à ses intentions, Podalydès écrit ceci : « *Le paradoxe magnifique du "Bourgeois gentilhomme"* [Pascal Rénéric joue Monsieur Jourdain – Ndlr] *tient à ce qu'on y réunit et célèbre les arts au profit d'un homme qui écoute, voit et pratique les plus belles choses, sans jamais y rien entendre. Non pas par bêtise, il est comme forcé à l'ignorance car il ne peut être celui qu'il voudrait devenir ; le propre d'un homme de qualité étant de l'être par nature et non de l'apprendre par science ou maîtrise.* »

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 21 JUILLET AUX BOUFFES DU NORD – 37 BIS, BOULEVARD DE LA CHAPELLE, 75010 PARIS, TÉL. RENS. ET LOC. : 01 46 07 34 50, <WWW.BOUFFESDUNORD.COM>.

PARIS/ VAUDOÛ LE QUAI BRANLY PROTÉGÉ

Pour l'inauguration de l'exposition « les Maîtres du désordre » au musée du Quai Branly, le prêtre vaudou Azé Kokovivina a « protégé le musée, son personnel et les visiteurs des esprits malfaisants, en leur donnant la chasse ». Son autel togolais, fait de bois, de fer rouillé, de boue, d'os, de sang, se trouve près du *Jardin d'addiction*, sculpture en verre aux divers parfums de psychotropes conçue par Berdager et Péjus... Sur l'initiative du commissaire de l'exposition, Jean de Loisy, directeur du Palais de Tokyo, des pièces maîtresses de collections anthropologiques internationales se mêlent donc à des œuvres d'artistes contemporains (installations, entre autres, d'Annette Messager, Anne-Charlotte Finel, Jean-Michel Alberola), et des linogravures de Picasso côtoient masques bulgares et statuettes gabonaises.

• JUSQU'AU 29 JUILLET – 37, QUAI BRANLY, 75007 PARIS, <WWW.QUAIBRANLY.FR>.

GRAND PALAIS/ EXPOSITION L'ATTENTION À L'ANIMAL



Sur le thème « Beauté animale », Emmanuelle Héran, directeur scientifique adjoint de la Réunion des musées nationaux, a superbement conçu une manifestation qui enchante les visiteurs en montrant l'animal sans la présence de l'homme, tel qu'en lui-même, depuis la Renaissance, des artistes ont su l'appréhender.

• JUSQU'AU 16 JUILLET, ENTRÉE CLÉMENCEAU, RENS. ET RÉS. SUR <WWW.RMNGP.FR>.

« Les Oiseaux », anonyme allemand, 1619, huile sur toile, 141 x 96 cm, Strasbourg, musée des Beaux-Arts.

LIMOUX/ FESTIVAL CINQ MISES EN ESPACE

Pour sa treizième édition, le festival Nava (Nouveaux auteurs dans la vallée de l'Aude), sur Limoux, Saint-Hilaire et Serres, présente en avant-première cinq pièces, pour deux représentations, en adéquation avec un lieu différent (deux cents ou trois cents places). Il s'agit de *La Leçon du maître*, adaptation d'une nouvelle d'Henry James mise en espace par Jacques Lassalle ; *Et notre vie sera douce*, de René Féret, mise en espace de Jacques Allaire ; *Le Kiné de Carcassonne*, de Jean-Marie Besset et Régis de Martrin-Donos, mise en espace de Gilbert Désveaux ; *L'Homme qui mangea le monde*, de l'Allemand Nis-Momme Stockmann, mise en espace d'Olivier Martineau, puis de *Car tu es poussière*, d'Harold Pinter, adaptation de Jean-Marie Besset, mise en espace de Stéphane Landier.

• C'EST DU 19 AU 29 JUILLET, TÉL. RENS. ET RÉS. : 04 68 31 85 08, <WWW.FESTIVAL-NAVA.COM>.

EXPOSITION

LA PEINTURE ARDENTE ET PASSIONNÉE D'ARTEMISIA GENTILESCHI

PARMI LES HÉRITIERS DU CARAVAGE, SE DÉTACHE AUJOURD'HUI CETTE FEMME PEINTRE, GRANDE ARTISTE INCONTESTABLE, QUI SUT EN SON TEMPS AFFIRMER EN TOUS DOMAINES UNE SOUVERAINETÉ RÉVOLUE. LE MUSÉE MAILLOL LA GLORIFIE EN MAJESTÉ ⁽¹⁾.

C'est au fameux historien de l'art italien Roberto Longhi (Alba 1890-Florence 1970), expert s'il en fut dans l'étude et la connaissance de Caravage (1570-1610) et par voie de conséquence du caravagisme (représentation naturaliste, lumière incidente, clair-obscur expressif, sujets

crûment traités...), que l'on doit la véritable redécouverte éclairée de la peinture d'Artemisia Gentileschi, fille de son père Orazio (Pise 1563-Londres 1639) qui avait été justement l'ami de Caravage. Dès son plus jeune âge, Artemisia, dans l'atelier paternel, s'initie au métier depuis les tâches les plus concrètes : prépara-

tion de la couleur à partir du mélange de pigments, fond de toile à mettre en œuvre, fabrication et nettoyage des pinceaux, pratique du glacis, etc., bref tout le côté ouvrier de l'acte de peindre qu'elle apprend sur le bout des doigts. En plus, elle a le don, ce que n'ont pas ses frères, pourtant soumis au même apprentissage sévère, car le père ne badine pas avec le travail et la discipline. Il apparaît vite qu'Artemisia est faite pour ça, peindre, et qu'une fois assimilées et digérées les leçons de son géniteur, la jeune fille est prête à prendre un envol autonome. Elle n'a que dix-neuf ans lorsqu'Orazio Gentileschi écrit à la grand-duchesse de Toscane : « *En trois ans, elle est devenue un si grand peintre que j'ose dire aujourd'hui qu'aucun maître n'arrive à son niveau, que personne désormais ne peut se comparer à elle...* » L'exposition du musée Maillol, « Artemisia 1593-1654 », qui a pour sous-titre « Pouvoir, gloire et passions d'une femme peintre », organisée en coproduction avec le Palazzo Reale de Milan et l'éditeur 24 Ore Cultura, a pour but de « *mettre en lumière la dimension internationale de l'artiste, son rapport avec les monarques européens et ses relations avec les plus grands peintres de son temps, avec lesquels elle collaborera ou que, plus tard, elle formera* ». Au-delà, les organisateurs de la manifestation entendent souligner avec force la singularité de « *cette artiste d'une modernité étonnante – ce à une époque où les femmes avaient un statut juridique d'éternelles mineures, où elles étaient seulement tolérées comme peintres de natures mortes ou de portraits – qui n'hésite pas à s'attaquer à la peinture historique, mythologique et à l'art du nu, genres majeurs réservés à la gent masculine* ».

Cette affaire de viol dont elle fut victime en son adolescence

Roberto Longhi disait d'Artemisia qu'elle a été « *la seule femme en Italie qui ait su ce qu'est la peinture, ce que sont les couleurs, les mélanges et autres notions fondamentales* »... Venant d'un connaisseur

(1) Jusqu'au 15 juillet, au musée Maillol – 59-61, rue de Grenelle, 75007 Paris, tél. : 01 42 22 59 58, <contact@museemailol.com> et <www.museemailol.com>. Beau catalogue, édité par Gallimard et le musée : 39 euros.



« Vierge allaitant », 1616-1618, huile sur toile, 118 x 86 cm, collection particulière.

© MATHIEU FERRIER, PARIS

© COLLECTION PARTICULIÈRE



«Cléopâtre», c. 1635, huile sur toile, 117 x 175,5 cm, Rome, collection particulière.

“La seule femme en Italie qui ait su ce qu’est la peinture, ce que sont les couleurs, les mélanges et autres notions fondamentales...”

aussi sourcilieux, il ne peut y avoir de plus haut compliment. L’assertion se vérifie à chaque pas au cours de la visite, répartie sur deux niveaux de l’établissement et qui n’est pas découpée, comme on aurait pu s’y attendre, suivant la chronologie. Le parti est en effet pris d’ouvrir le parcours avec des toiles composées à l’apogée de la carrière d’Artemisia, soit durant ce quart de siècle (de 1630 à 1654) où, alors au faîte de la renommée, quand l’Europe entière se disputait ses œuvres, elle vivait à Naples. Elle s’y imposa en exécutant une commande de prestige, à présent conservée au Prado, la *Naissance de saint Jean-Baptiste*. Elle est alors la seule admise à travailler avec le maître napolitain Massimo Stanzione, notamment dans le cadre de la rénovation des autels de la cathédrale de Pozzuoli, où ils sont chargés d’exécuter trois toiles, auxquelles collaborent de non négligeables artistes locaux. De cette période, il vaut la peine de s’attarder sur *La Nymphe Corsica* et *le Satyre* ainsi que sur la *Cléopâtre allongée*. Dans la première œuvre, où l’on voit

la femme se dérober en souplesse à l’invite pressante du mâle lubrique assis, on peut flairer, comme dans tant d’autres tableaux d’Artemisia, la trace latente d’un épisode saillant de sa biographie : cette affaire de viol dont elle fut victime en son adolescence, ce qui donna lieu ...



«Judith et Holoferne», c. 1612, huile sur toile, 159 x 126 cm, Naples, Museo Nazionale di Capodimonte.

© FOTOTECA SOPRINTENDENZA PER IL PSAE E PER IL POLO MUSEALE DELLA CITTA' DI NAPOLI

... à un scandale suivi d'un procès spectaculaire, l'agresseur étant Agostino Tassi, un peintre ami et collaborateur du père. Condamné à l'exil, il ne quitta pas Rome et, plus tard, le mari d'Artemisia, Pierantonio Stiattesi, dut engager des spadassins pour lui flanquer la frousse car il continuait de rôder autour d'elle. C'est qu'alors, dans le milieu des peintres où elle grandit, on manie aussi volontiers la dague que le pinceau. Les rivalités sont rudes, les mœurs redoutables, et la vengeance, cette justice sauvage, tient le haut du pavé.

La teneur des fantasmes suscités par le spectacle de ses nudités

L'admirable n'est-il pas que cette femme, au demeurant très belle selon les canons de l'époque, ait pu non seulement s'imposer au premier rang des talents du temps (Dieu sait s'il n'en manquait pas !) tout en étant épouse, mère et amante d'un gentilhomme à qui, analphabète repentie, devenue proche à Florence du grand Galilée, elle écrivit pendant des années des lettres brûlantes, certaines figurant au détour d'un couloir dans l'exposition (cette correspondance a été publiée en 1984 par les Editions des Femmes) ? Et, de surcroît, lorsqu'elle peint un nu, c'est d'elle devant le miroir qu'elle s'inspire. Imaginez donc la teneur des fantasmes que pouvait susciter le spectacle de ses nudités (*Cléopâtre*, à plusieurs reprises, *Bethsabée au bain*, *Danaé* visiblement pénétrée par la pluie d'or de Zeus, *Suzanne et les Vieillards*, etc.) transformant du coup le spectateur en voyeur de l'intimité supposée de l'artiste.

N'est-ce pas par le truchement de l'art qu'Artemisia Gentileschi a pu exorciser l'irréparable blessure du viol ? On ne peut en douter. Certes, le caravagisme abonde en scènes cruelles. Artemisia, dans le genre, se surpasse. Un exemple, au milieu d'autres, ô combien parlant, se trouve avec *Judith et Holopherne*, sujet récurrent chez elle et familier à la période. L'huile sur toile, datée vers 1612-1614 (Artemisia n'a pas vingt ans !), sanglante de façon sublime, est prodigieuse de naturalisme pur et dur avec ses coulées de sang depuis la hure du guerrier qui semble d'un ogre. Les exégètes de l'œuvre, ils sont légion, ne se sont pas privés d'en louer la construction savante et l'harmonie des couleurs. Certains ont vu dans la scène quelque chose d'un accouchement, celui peut-être du crime de sang se présentant par la tête... Artemisia ne peut être résumée à ses figurations de violence,

“Judith et Holopherne”, huile sur toile datée vers 1612-1614 (Artemisia n’a pas vingt ans !), sanglante de façon sublime, est prodigieuse de naturalisme pur et dur, avec ses coulées de sang depuis la hure du guerrier qui semble d’un ogre.

fussent-elles bouleversantes. Elle excelle encore dans l'allégorie, la glorification de saintes ou de déesses, les vierges à l'enfant, l'exploration du pavillon des muses et le portrait. Elle est proche, à un moment donné, du peintre français Simon Vouet (1590-1649). A son contact, elle fait assaut de subtilité. En témoignent à l'envi deux chefs-d'œuvre en toute gravité, le *Portrait d'un gonfalonier* (1622) et le *Portrait d'une dame assise* (1620), tous deux criants de vérité intérieure et confondants de minutieuse virtuosité.

On l'a dit, si ce périple autour de l'œuvre peint d'Artemisia Gentileschi commence à Naples où pour elle tout finit, il se poursuit par ses années à Florence. Elle s'y épanouit au service de la cour des Médicis où, sous l'influence de l'étiquette (royale et impériale) dictée par les grandes-duchesses Christine de Lorraine et Marie-Madeleine d'Autriche, son inspiration se spiritualise sensiblement, sous l'influence du culte marial, d'une prédilection pour les thèmes bibliques et de *La Légende dorée* placée sous la lumière des peintres florentins. Elle sera la première femme admise, en 1616, à la très fermée Accademia del Disegno. Puis l'on passe à Rome, où elle fut de retour en mars 1620 pour y mener une brillante carrière de portraitiste. C'est là qu'elle fréquente Simon Vouet et qu'elle exerce une influence visible sur deux disciples du maître français, Charles Mellin et Claude Mellan. Pour finir, on a droit à un assez large panorama sur les élèves qu'eut Artemisia dans son atelier de Naples, qui constituait une sorte d'académie, sans l'être ouvertement, dans laquelle de jeunes artistes, tels Bernardo Cavallino, Onofrio Palumbo ou Pacecco De Rosa, œuvraient de concert avec elle lorsqu'il fallait répondre à l'afflux des commandes, d'où souvent la difficulté certaine à démêler le sien du leur. Ainsi fit école cette artiste émérite, qui fut à tous égards un être d'exception. ◀

Jean-Pierre LÉONARDINI



«Joueuse de luth», 1628-1629, huile sur toile, 64 x 48 cm, Venise, collection particulière.

PHILIP GLASS

In the Penal Colony

L'opéra de Philip Glass, confié à un quintette à cordes et deux voix masculines, ténor et baryton, exprime parfaitement l'univers concentrationnaire de Kafka, dont la nouvelle *La Colonie pénitentiaire*, écrite en 1914 et éditée au lendemain de la Grande Guerre, a inspiré le livret signé par Rudolph Wurlitzer. L'argument reste d'une tragique actualité. Que l'on en juge plutôt : l'action se passe dans une île mystérieuse où un « Visiteur » vient rendre visite à une colonie pénitentiaire au sein de laquelle sévit l'« Officier », gardien d'une machine de justice – en fait de torture – qui, après sentence, grave sur le corps des prévenus leur condamnation jusqu'à ce que mort s'ensuive. L'Officier fait l'apologie du monstrueux dispositif au Visiteur, avec nostalgie car le nouveau Commandant a décidé de mettre fin à son utilisation. En fin de compte, pour démontrer au Visiteur la légitimité et l'efficacité de « sa » machine, en laquelle il croit dur comme fer, il se soumet lui-même à son jugement et succombe à son action ! Sur ce thème ambigu, Philip Glass développe un dialogue d'une extraordinaire densité, évitant les éclats de voix et d'orchestre au bénéfice d'un discours plus méditatif et intériorisé. Les chanteurs, le ténor Michael Bennett (le Visiteur) et le baryton Omar Ebrahim (l'Officier), sont les protagonistes de ce dialogue, accompagnés par les cadences lancinantes et répétitives des violons, alto, violoncelle et contrebasse du Music Theatre Wales, dirigé par Michael Rafferty. Mais, à l'intérieur de ce cadre, l'écriture des répliques est d'une grande liberté, tout comme celle de l'unique aria de l'opéra, lorsque le Visiteur, reparti du pénitencier, se remémore sa terrible aventure...

• PHILIP GLASS, "IN THE PENAL COLONY", MICHAEL RAFFERTY, UN CD ORANGE MOUNTAIN MUSIC, 2011, ENVIRON 20 EUROS.

RENÉE FLEMING

Poèmes

La célèbre soprano américaine aux ascendances tchèques et au chant soyeux (elle est une incomparable Russalka de Dvorak) offre un splendide récital associant Ravel et Messiaen à Dutilleux. De Ravel, Fleming interprète le chef-d'œuvre de mystère et de préciosité qu'est le poème *Shéhérazade*, aux voluptueuses envolées vocales de son premier volet *Asie*. De Messiaen, qui professait son amour des chants d'oiseaux, les neufs visions fugitives des *Poèmes pour Mi*, resserrées et acérées. Mais la part du lion revient à Dutilleux, décidément le plus grand des compositeurs français d'aujourd'hui, qui a transcrit pour Renée Fleming, devenue son interprète de prédilection, ses *Deux Sonnets d'après Jean Cassou*, composés initialement pour baryton, et lui a dédié les cinq tableaux du *Temps l'Horloge*, en 2009. C'est un cycle de stances évanescences où l'art du *legato*, de la ligne de chant continue et souple de la cantatrice fait merveille, comme dans cet *Enivrez-vous* d'après Baudelaire, qui clôt en apothéose le cycle et embrase l'imagination, un véritable joyau accompagné par l'Orchestre national de France sous la baguette de Seiji Ozawa.

• RENÉE FLEMING, "POÈMES", UN CD DECCA, ENREGISTREMENT 2009-2011, ENVIRON 13,99 EUROS.

Climat

À quelque chose malheur est bon !

Le réchauffement climatique observé avec inquiétude dans nos vignobles méridionaux profite, en revanche, aux régions plus septentrionales. C'est ainsi que trois vins anglais ont pu être servis et appréciés sur la Tamise à bord de la barge royale, lors du jubilé de la reine Elisabeth II : un blanc, un rosé et un pétillant, assemblage de chardonnay et de pinot noir, cultivés dans le sud-est de l'Angleterre. Beau geste « patriotique », car si les Anglais sont des dégustateurs remarquables, à l'origine – rappelons-le – du développement qualitatif du vignoble bordelais, et de grands amateurs de portos *vintage*, il faut toutefois reconnaître que la latitude trop septentrionale et l'ensoleillement insuffisant des huit cent soixante-dix hectares de vignoble en production ne lui permettaient pas, jusqu'à ce jour, d'élaborer des vins de grand intérêt. Seulement voilà : les conséquences du réchauffement climatique observé en France, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Espagne et en Californie inquiètent quant à la qualité future des vins, à leur aptitude au vieillissement, interroge et suscite autant de thèmes de recherche sur le choix de cépages moins sensibles à la sécheresse, la lutte contre l'apparition de nouvelles maladies, les conditions de culture et la réglementation qui les encadre – autorisation d'irriguer, acidification du vin, par exemple. Réflexion et expérimentation se mènent : planter des vignobles en altitude ou près des côtes pour trouver fraîcheur et humidité, implanter au nord du 50° degré de latitude nord, limite jusqu'alors admise de la vigne. Des essais se font d'ores et déjà dans des zones situées au 59° degré, niveau d'Helsinki. Tous les espoirs sont donc permis à la perfide Albion ! D'ici là, bonnes vacances et bonnes dégustations. ▶

Georges SULIAC

JAZZ

Dans le Var, au Domaine de l'Olivette (519, chemin de l'Olivette, « Le Brûlat », 83330 Le Castellet, <www.domaine-olivette.com>), dans le cadre du festival estival « Jazz en vignes », se produira, le 20 juillet, le Al Copley Trio, annoncé comme « une authentique légende américaine, virtuose du piano blues et du boogie-woogie » puis, le 10 août (même heure), ce sera le Joey Morant Quartet, défini comme « trompettiste éblouissant au scat plein de swing et d'humour ».

FRÉHEL

Jusqu'au 28 juillet, au Théâtre du Chêne-Noir d'Avignon (8 bis, rue Sainte-Catherine, 84000), Gérard Gélas, directeur du lieu, présente sa mise en scène de la pièce *Fréhel*, d'Emmanuel Robert-Espalieu, consacrée à la grande chanteuse populaire de l'entre-deux-guerres, dont le rôle est tenu par Myriam Boyer.

ABATTOIRS

Jusqu'au 2 septembre, à Toulouse (aux Abattoirs, 76, allées Charles-de-Fitte, 31300, <www.lesabattoirs.org>), sous le titre « La Vie des formes », sont exposées des œuvres d'artistes contemporains : Michael Beutler, Michel Blazy, Robert Breer, Stéphane Calais, Eugène Deslaw, Aurélien Froment, Mona Hatoum, James Whitney, etc.

VACANCES

De bonnes "nouvelles" pour l'été

NOUS VOILÀ
PARVENUS AU MILIEU
DE L'ANNÉE 2012,
UNE DATE
QUI ANNONCE
LES CONGÉS,
C'EST-À-DIRE
UNE PÉRIODE
PROPICIE
À LA LECTURE.



(1) Etablissement unique au monde qui joue le rôle de bibliothèque nationale du polar, la Bibliothèque des littératures policières (BiLiPo) fut créée durant les années 1980 par la mairie de Paris à la suite des interventions de l'association 813 (qui regroupe l'essentiel des auteurs de polar et des lecteurs). Jusqu'au 13 octobre, exposition Meckert-Amila, du mardi au vendredi de 14 à 18 heures, samedi de 10 à 17 heures - 48-50, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris.

La difficulté avec les polars, c'est qu'il s'en publie trop. Plusieurs milliers chaque année, et il devient de plus en plus difficile de dégager le bon grain de l'ivraie. Tout d'abord, honneur à l'écrivain Didier Daeninckx, prix Goncourt pour son recueil *L'Espoir en contrebande*. La récompense attribuée à cet ouvrage est d'autant plus gratifiante que les candidats sélectionnés étaient de qualité. Toutefois, ce choix du jury ne fut guère apprécié par le critique de *L'Express*, qui écrivit, le 11 mai, que les jurés avaient «*décerné leur timbale à un canasson bien moins reluisant*». Et, après ce propos d'une rare élégance, il poursuivait son article de sape en jugeant l'ouvrage primé comme une compilation «*d'historiettes besogneuses, remplies de clichés sociétaux et de considérations idéologiques de bar Pmu*». A ce niveau-là, il ne s'agit plus de subjectivité mais d'un dénigrement systématique pour des raisons qui, semble-t-il, n'ont rien à voir avec ce Goncourt. *L'Espoir en contrebande* rassemble 26 nouvelles, pour un total de 260 pages, soit en moyenne des textes de 8, 10, voire 12 pages. La nouvelle reste un exercice littéraire difficile, car il n'existe guère de possibilité de développer les caractères des personnages en si peu de pages. C'est pourquoi importance est accordée à la fin de la nouvelle, à sa chute qui doit amuser, étonner, surprendre et même, pourquoi pas, choquer. Parmi les vingt-six proposées ici, celle qui donne son titre au recueil figure en dernière position. On y découvre l'inspecteur Lentraille de la PJ. L'utilisation de ce personnage est un hommage discret à Jean Meckert, qui avait créé cet inspecteur dans une nouvelle en 1940. Son nom de plume devint John, puis Jean Amila lorsqu'il fut édité à la Série noire, au début des années 1950, une époque où les auteurs français prenaient des pseudonymes américanisés car c'était une garantie de vente certaine de leurs romans. Or, par ces coïncidences qui n'ont lieu que dans les polars, à la fin du mois de mai, une exposition de grande qualité, intitulée «*Meckert-Amila, de la Blanche à la Série noire*», a été inaugurée à Paris, au siège de la BiLiPo⁽¹⁾. En marge de cette exposition, les éditions Joseph K. ont publié deux ouvrages inédits de Jean Meckert, constituant par-là même un événement de grande importance pour ses fidèles lecteurs. De Meckert, écrivain prolétarien décédé en 1995, nous étions un certain nombre à croire que nous connaissions l'essentiel de ses activités littéraires, et voilà que, depuis dix-sept ans qu'il nous a quittés, nous découvrons encore des secrets, comme les divers pseudonymes dont

il usa pour signer des romans à l'eau de rose, d'aventures ou de cape et d'épée.

Le premier titre, *Abîme*, outre le texte éponyme, contient deux autres courts récits écrits par Jean Meckert alors âgé d'une vingtaine d'années. Il avait subi l'orphelinat, un apprentissage dans une boîte de construction de moteurs électriques, la morne existence d'employé de bureau et enfin le chômage et le désespoir. Ces trois récits de jeunesse, jusqu'à ce jour restés inédits, écrits sur un cahier d'écolier, sans une rature, témoignent bien de la douleur de l'auteur et de sa révolte en marche. Le deuxième ouvrage inédit est un roman, *Comme un écho errant*. Lui aussi, a été écrit après une tragédie. En effet, un jour de janvier 1975, Meckert se retrouve alité à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. On l'a découvert inanimé dans une rue de Belleville, victime d'une agression non revendiquée. Lorsqu'il reprend connaissance après un coma de plusieurs heures, ses souvenirs d'enfance restent intacts, en revanche, il ne se souvient de rien au sujet d'événements personnels récents. Je me souviens, lors d'une rencontre, qu'il m'avait expliqué comment sa sœur passait auprès de lui beaucoup de temps pour l'aider à retrouver sa mémoire enfuie.

Si vous ignorez le sens du mot «*alexithymie*», sachez qu'il s'agit de la difficulté que peut avoir un individu à verbaliser ses émotions et ses douleurs, liée à des symptômes psychosomatiques. Il fallait bien qu'un jour un polardeux s'efforce de retranscrire une telle détresse de façon littéraire. Celui qui s'y est collé en signant *La Cavale de Billy Micklehurst* s'appelle Tim Willocks. Chirurgien, psychiatre, maître en arts martiaux, cet auteur anglais vient aussi de publier *Doglands*, où un chien, sorte de Croc-Blanc moderne, se bat pour sa liberté. Tim fait partie des cinquante invités du 4^e festival Toulouse Polars du Sud, les 13 et 14 octobre prochains. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- DIDIER DAENINCKX, *L'ESPOIR EN CONTREBANDE* (NOUVELLES), LE CHERCHE MIDI, 2012, 260 PAGES, 15 EUROS. PRIX GONCOURT DE LA NOUVELLE 2012.
- JEAN MECKERT, *ABÎME ET AUTRES CONTES INÉDITS*, EDITIONS JOSEPH K., 53 PAGES, 7,60 EUROS.
- JEAN MECKERT, *COMME UN ÉCHO ERRANT*, EDITIONS JOSEPH K., 185 PAGES, 16,50 EUROS.
- TIM WILLOCKS, *LA CAVALE DE BILLY MICKLEHURST*, TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR BENJAMIN LEGRAND, EDITIONS ALLIA (VERSION BILINGUE), 80 PAGES, 3 EUROS.
- TIM WILLOCKS, *DOGLANDS*, TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR BENJAMIN LEGRAND, EDITIONS SYROS, 354 PAGES, 16,90 EUROS.

HISTOIRE(S)
Règlements de contes

ENTRE L'UNIVERS DE "WALL STREET" ET CELUI DE "VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU", "TRANSITION", EST UNE RÉFLEXION ÉBLOUISSANTE SUR LA CONFISCATION DU POUVOIR DÉMOCRATIQUE DANS UN MONDE EN CRISE.



Maurice Leblanc a longtemps imaginé le suicide d'Arsène Lupin. Au final, dans un ultime épisode, il le marie. Preuve que Leblanc voulait vraiment se débarrasser de ce personnage encombrant. C'est dans cet aveu que réside le seul intérêt du *Dernier Amour d'Arsène Lupin*, épisode ultime et inédit de la série : à peine avait-il achevé l'écriture de cette histoire qu'il fut terrassé par une hémorragie cérébrale qui l'empêcha dès lors d'écrire. Comme si l'auteur ne pouvait survivre à la vie maritale de son héros. Ou comme s'il voulait lui « régler son conte » avant de disparaître. Car il y a une sorte d'acharnement de Maurice Leblanc contre Lupin à qui il n'épargne aucune humiliation littéraire. Son gentleman, mi-bandit mi-dandy, qui réchappe à quelques mésaventures aussi rocambolesques que grotesques, n'échappe pas au ridicule. Ce joli cœur découvre les joies de la paternité : naguère, il avait abandonné derrière lui deux enfants comme il laisse sa signature sur les lieux de ses forfaits. Mais c'était une autre époque car, dans *Le Dernier amour*, ce soupirant transi, prêt à sacrifier son amour pour le bien-être de la couronne d'Angleterre, s'est aussi reconverti dans l'humanitaire : le « *Don Quichotte sans vergogne* » se fait éducateur de rue pour jeunes désœuvrés à qui il inculque les principes d'une hygiène du corps et de l'esprit. L'aigrefin s'est déguisé en Jules Ferry, et tout le monde n'y voit que du feu. Mais la pire humiliation qu'a infligée Leblanc à son héros, c'est d'avoir mis un point final à son histoire sans avoir eu le temps de la relire. Or, pour Leblanc, l'aventure littéraire commençait justement avec une relecture attentive, sévère et vigilante. C'est ce qui manque cruellement à ce *Dernier Amour*. En publiant les bans de son mariage, Lupin prend un sacré coup de vieux. Avec la publication de ce roman, Maurice Leblanc aussi...

Le plus mauvais service que l'on pourrait rendre à *Transition* d'Iain Banks serait de le classer comme un livre de science-fiction. Car ce roman déroutant multiplie les entrées et les niveaux de lecture. A ce niveau de maîtrise du récit, l'art de la fiction est une science et Iain Banks un redoutable manipulateur. Dans *Transition*, notre monde n'existe pas : ce sont des mondes parallèles et presque identiques qui vivent sur la même ligne temporelle. Certains êtres, des « transitionnaires », ont le pouvoir de glisser de l'un à l'autre. Ce « multivers » est dirigé par le Concern, assem-

blée de notables qui choisit d'intervenir sur le cours des Histoires pour offrir le meilleur des mondes possibles. Mais le Concern, dirigé par une femme cynique et vulgaire, une certaine Madame d'Ortolan, est soupçonné de dérive autocratique en intervenant de plus en plus sur le cours des Histoires et en éliminant tous ceux qui prétendent que d'autres « réalités » pourraient exister. Ces hypothèses jugées farfelues et de pure science-fiction, justement, distraient inutilement les masses. En éliminant tous les scénarios sur d'éventuelles réalités différentes, Madame d'Ortolan conforte l'idée que le monde qu'elle dirige, aussi chaotique qu'il soit, est le seul possible.

Le récit se construit autour de plusieurs voix : un « transitionnaire » réfugié dans un hôpital psychiatrique pour échapper à ses poursuivants, un tortionnaire philosophe, un *dealer* ambitieux qui s'immisce dans le monde de la finance participent à un récit qui se développe sur plusieurs lignes narratives, en quelque sorte, car les personnages peuvent intervenir dans des Histoires où ils ne jouent pas tout à fait le même rôle qu'au chapitre précédent. Ils glissent d'un monde à l'autre. C'est parfois déroutant mais toujours fascinant. Le narrateur joue les « transitionnaires », en nous faisant glisser à notre insu d'une histoire à une autre. Son ironie et son cynisme servent alors de fil conducteur à ce dédale narratif : ils nous renvoient toujours à la brutalité d'un monde qui nous est familier. Car, excepté ces pilules magiques qui permettent les transitions, nous évoluons plutôt entre l'univers de *Wall Street* et celui de *Vol au-dessus d'un nid de coucou*. *Transition* reste une réflexion éblouissante sur la confiscation du pouvoir démocratique dans un monde en crise : Iain Banks démontre que la forme la plus subtile de dictature est celle qui réussira à nous convaincre que le seul monde possible est celui qui est proposé. En réduisant toujours un peu plus les champs des possibles, c'est l'espace démocratique qui se réduit comme une peau de chagrin. Un peu comme si le monde d'aujourd'hui, malgré les crises à répétition, se persuadait que le libéralisme était la seule réalité et la seule voie possible... Le Concern nous concerne aussi. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- MAURICE LEBLANC, *LE DERNIER AMOUR D'ARSENÈ LUPIN*, BALLAND, 256 PAGES, 17,90 EUROS.
- IAIN BANKS, *TRANSITION*, CALMANN-LÉVY, 430 PAGES, 20 EUROS.

MÉDITERRANÉE

Mortelle
odyssée

CET ÉTÉ, BOATS 4 PEOPLE, COORDINATION D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ⁽¹⁾, IRA, DE PORT EN PORT, D'ITALIE EN TUNISIE, POUR RAPPELER LE DROIT DE LA MER. IL Y A UN AN, DEUX MILLE MIGRANTS SONT MORTS EN MÉDITERRANÉE. UN TRISTE RECORD ALORS QUE, PENDANT PLUSIEURS MOIS, TOUTE L'ARMADA DE L'OTAN NAVIGUAIT SUR ZONE.

Pantelleria. Un confetti à quelques cinquante milles marins de la petite ville de Kelibia, au nord de Tunis. La première terre italienne en vue avant de mettre le cap vers la Sicile. Ce nom, Lotfi avait appris à le connaître : la première balise qui annonce une arrivée prochaine en Europe. C'est là, pourtant, à quelques encablures de ce petit bout de terre, que son rêve a failli tourner au cauchemar ; qu'avec treize autres clandestins ce jeune diplômé-chômeur, devenu agent de service hospitalier, représentant Chsct et membre du bureau de l'UL Cgt du vingtième arrondissement parisien, a failli disparaître corps et biens à l'été 1999. «*Tout avait bien commencé, se rappelle-t-il. Nous avions notre vedette. Il faisait beau. Nous disposions d'une boussole pour nous orienter. Partis à l'aube, nous avions toutes les raisons d'arriver en Sicile avant la nuit.*» Tout allait bien, reprend-il, «*just-qu'à ce que, au large de Pantelleria, aux alentours de midi, nous sommes tombés en panne d'essence*».

Lotfi avait alors vingt-sept ans. Comme beaucoup d'autres, il voulait fuir la Tunisie

de Ben Ali. Deux fois, déjà, il s'était fait arrêter et avait été torturé. Sept fois ses projets avaient avorté : «*Soit je n'avais pas le bon tuyau, raconte-t-il, soit la météo était défavorable ou je m'étais fait arnaquer.*» Il venait de céder 600 euros à un passeur pour prendre place sur cette embarcation de deux mètres sur six dont, dès le départ, un des moteurs ne fonctionnait pas. «*A quoi pense-t-on lorsque l'on est perdu en mer?* reprend-il. *A rien* sourit-il. *On attend. Qu'est-ce que l'on peut faire d'autre qu'espérer qu'un bateau vous croise et accepte d'appeler les gardes-côtes pour venir à votre secours...*» Sur la petite vedette sur laquelle ils étaient entassés, Lotfi se souvient que certains pleuraient, que d'autres priaient... Et que, lui, riait. «*Pendant tout l'après-midi, nous avons vu des pêcheurs au loin. Aucun ne nous a secourus. Ce n'est qu'en fin de journée qu'une embarcation a prévenu les gardes-côtes.*»

Une réglementation très stricte

Palerme, Bari, Naples, Nice, Bastia, Paris. Pour Lotfi, l'odyssée ne s'est pas trop mal terminée. Mais, chaque été, des centaines d'hommes et de femmes abandonnent leur rêve au fond de la mer : dans le canal de Sicile, le détroit de Gibraltar ou au large

de l'archipel des Canaries vers lequel de plus en plus de migrants voguent pour contourner les contrôle en mer. D'après l'agence onusienne, plus de quatorze mille clandestins sont morts noyés, de 1998 à 2008, au sud de l'Europe. Sur la seule année 2011, assure-t-elle, plus de deux mille d'entre eux ont disparu au large du Maroc, de la Lybie et de la Tunisie. Que l'impréparation, l'extrême précarité des embarcations et l'incurie des passeurs expliquent beaucoup de ces drames, nul ne peut le contester. Mais, pour les associations de défense des droits de l'homme, une autre raison s'impose : les Etats ne respectent plus les règles dont ils se sont eux-mêmes dotés. Pas moins de six conventions internationales et une directive régissent l'obligation des Etats de sauver les naufragés, quels que soient leur statut, leur nationalité ou les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Des textes sans ambiguïté dont l'esprit est pourtant aujourd'hui régulièrement sacrifié sur l'autel de la construction d'une Europe forteresse.

Dernier scandale en date, celui mettant en cause l'Alliance atlantique ainsi que plusieurs pays, dont la France, dans l'affaire des soixante-trois Africains morts au large de la Libye en mars 2011. Tous fuyaient la guerre qui, là-bas, faisait rage. Victime d'une avarie, leur embarcation, sur laquelle s'entassaient soixante-douze migrants, avait fait connaître sa position au Centre romain de coordination des secours en mer. Nul ne viendra les secourir, alors que toute l'armada de l'Otan était sur zone. Une fois, au moins, un hélicoptère militaire les survolera, leur lançant même de la nourriture. Un navire

(1) Parmi lesquelles la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, le Forum tunisien des droits économiques et sociaux, le Ccfd, le Gisti et la Cimade.



“A quoi pense-t-on lorsque l’on est perdu en mer? A rien. On attend. Pendant tout l’après-midi, nous avons vu des pêcheurs au loin. Aucun ne nous a secourus. Ce n’est qu’en fin de journée qu’une embarcation a prévenu les gardes-côtes.”

italien croisait non loin, et le porte-avions français *Charles-de-Gaulle*, lui aussi, était à proximité. En vain. Le 10 avril, neuf rescapés échouèrent sur la plage bombardée de Misrata. Neuf sur les soixante-douze partis en mer!

“Malgré tous les risques, je reprendrais la mer”

Stopper l’hécatombe. Rappeler l’Europe à ses responsabilités. Cela fait plusieurs années que nombre d’organisations, au nord et au sud de la Méditerranée, interpellent les gouvernements à propos des milliers de migrants qui, chaque année, meurent aux frontières de l’Union européenne. Le 24 avril dernier, le Conseil de l’Europe a adopté un rapport soulignant de nombreux dysfonctionnements dans l’affaire racontée plus haut. Quelques jours plus tôt, le 23 février, la Cour européenne des droits de l’homme avait condamné l’Italie pour avoir reconduit, en 2009, vers la Libye des migrants somaliens et érythréens interceptés en mer. Mois après mois, les plaintes s’accumulent contre les pratiques développées désormais par les gouvernements

européens, plus inquiets de flatter la xénophobie d’une partie de leur électorat que de satisfaire le droit international. Jean-Philippe Chateil, secrétaire général adjoint de la Fédération des officiers de la Marine marchande Cgt, se souvient de l’époque où il naviguait en mer de Chine. «*C’était entre 1978 et 1984. Plus d’une fois, raconte-t-il, nous avons croisé des boat people vietnamiens. Nous leur avons toujours porté assistance.*» Bien sûr, à l’époque, explique-t-il, les enjeux politiques et géostratégiques étaient autres. Mais alors, poursuit le syndicaliste, «*ni les autorités consulaires, ni les armateurs et encore moins les marins n’imaginaient transiger avec l’obligation qui leur était faite de porter assistance à tout individu en danger.*»

Au mois de juillet, Boat 4 People, coordination d’une vingtaine d’associations françaises, belges, allemandes, hollandaises, marocaines et tunisiennes, organisera un voyage d’Italie en Tunisie pour rappeler ce que les hommes n’ont jamais cessé de démontrer : que la Méditerranée a toujours, et de tout temps, été «*un lieu de passage*», un espace sur lequel «*les*...»



TIM SOMERSET / MAXPPP

... personnes en quête d'une vie meilleure » se sont risquées pour fuir la misère et les persécutions. De la pertinence de l'espace Schengen ou de la stratégie européenne face à l'immigration, les militants investis dans l'opération en parleront forcément à chacune de ses étapes. Mais, pour eux, la priorité sera d'abord, aujourd'hui, de rappeler que tout individu, clandestin ou pas, a le droit de bénéficier de la protection des conventions internationales. Qu'aucun choix politique, géostratégique ou militaire ne peut en exonérer les Etats... Jamais rien ni personne ne pourront empêcher des hommes et des femmes de risquer leur vie à bord d'embarcations de fortune pour se prémunir de menaces pesant sur leur vie, leur liberté ou leur sécurité, rappelait il y a peu le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. « Rien », confirme Lotfi, pensif.

Après avoir posé terre en Sicile, raconte-t-il, il a vécu dix ans dans la peau d'un sans-papiers en Italie, en Corse et sur le continent. Faite d'errances en petits boulots, de débrouilles sur les marchés, dans l'agriculture et le bâtiment, sa vie a été ponctuée, pendant des mois et des années, de séjours en prison ou en centre de rétention. Et pourtant... Même si ce n'est qu'en 2008 qu'il a pu sortir de la clandestinité, obtenant enfin, cette année-là, ses papiers, quand on lui demande s'il regrette son odyssée, s'il s'y risquerait encore si c'était à refaire, sa réponse fuse : « Si c'était à refaire, je repartirais. Malgré tous les risques, je reprendrais la mer. »

Martine HASSOUN

Droit de la mer, droits en mer

DEPUIS CINQUANTE ANS, LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS LUTTE CONTRE LES PAVILLONS DE COMPLAISANCE.

Le "Prestige", qui a provoqué une marée noire, était la propriété d'une société basée au Liberia. Son pavillon était des Bahamas. L'armateur était une société grecque. Son certificat d'aptitude à la navigation avait été délivré par une société américaine après une inspection à Dubaï.

Jean-Philippe Chateil, secrétaire général adjoint de la Fédération des officiers de la Marine marchande Cgt, se souvient : lorsqu'il voyageait en mer de Chine, les pavillons de complaisance étaient ceux qui jamais ne s'arrêtaient pour sauver les *boat people*. Et, parie-t-il, aujourd'hui rien ne doit avoir changé. A l'équipage composite, jamais syndiqué, ces navires sont ceux qui défient tous les droits : le droit de la mer, le droit du travail et, avec eux, les droits environnementaux et de sécurité. En 2001, 63% de la flotte mondiale de la marine marchande battait pavillon d'un Etat peu regardant sur toutes ces règles. Depuis, assure-t-il, leur nombre n'a cessé de progresser. Enregistrés au Panama, au Belize, au Liban, à Malte ou aux îles Marshall, ces bâtiments sont ceux sur lesquels les équipages ne comptent pas leurs heures, travaillent sept jours sur sept, des semaines entières, au risque de sinistres graves.

Le *Prestige*, qui a coulé en novembre 2002 au large des côtes de Galice, provoquant une sinistre marée noire, était la propriété d'une société basée au Liberia. Son pavillon était des Bahamas. L'armateur était une société grecque. Son certificat d'aptitude à la navigation avait été délivré par une société américaine après une inspection à Dubaï. L'affrètement était une société immatriculée en Suisse et l'équipage était roumain et philippin, tandis que les officiers étaient grecs... Pour lutter contre de telles pratiques, avec ses affiliés, la Fédération internationale des travailleurs des transports a mis sur pied un certificat attestant au moins des bonnes conditions salariales et de travail à bord de ces navires. Quarante-vingt dix mille marins sont aujourd'hui couverts par ce document. M.H.

TRAVAILLER COURSE D'OBSTACLES



L'insoutenable et humiliant parcours du combattant que constitue la recherche d'un emploi, raconté par un bac plus cinq, Clément, au travers de ses rencontres avec recruteurs, Drh et autres contacts. Au travers du récit, le mode de vie, les angoisses, les désirs de la génération des 25-35 ans sont dépeints avec un humour parfois justement grinçant. Motivation? Projet professionnel? Voilà les questions opposées à une génération de jeunes actifs mobilisée dans une impitoyable guerre des CV. Ainsi sont abordés avec légèreté les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes diplômés: surenchère des diplômés, férocité de la compétition, décryptage des offres d'emploi, cloisonnement du marché du travail, prépondérance du réseau relationnel, problème de l'expérience, angoisse du chômage, pression parentale, difficultés de logement...

• **GÉNÉRATION CV**, Jonathan Curiel, FAYARD, 320 PAGES, 19 EUROS.

JUSTICE PATRONS VOYOUS, SUITES...

Comment des salariés qui perdent leur emploi, ou qui sont frappés dans leur intégrité physique et morale, se mobilisent-ils pour obtenir justice? Sur quel terrain juridique décident-ils de mener bataille? Pour quel résultat? Un procès permet-il de comprendre ce qui a poussé un agriculteur à tuer de sang-froid des agents de l'Etat dans l'exercice de leur mission? Cet ouvrage revisite ces affaires dans une double dimension. Humaine, tout d'abord. A l'heure où le collectif s'effrite, des salariés, des militants, des syndicalistes ont su faire jouer la solidarité et la mobilisation pour faire avancer leur cause et progresser le droit du travail. Tactique ensuite. Tandis que les grandes stratégies judiciaires se font rares, des avocats ont su néanmoins mener des contre-offensives efficaces. La lutte pour faire reconnaître les droits des victimes de l'amiante en est une parfaite illustration. Mais d'autres combats s'avèrent plus laborieux...

• **DERNIER RECOURS – LE MONDE DU TRAVAIL DEVANT LES TRIBUNAUX**, Françoise Champeaux, Sandrine Foulon, SEUIL, 220 PAGES, 20 EUROS.

TRAVAIL UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Ravivée par la crise, la question du travail figure aujourd'hui au cœur du débat public. Sur fond de conflits sociaux et de réformes contestées, s'élève un questionnement inédit: celui du sens du travail, de la place qu'il occupe dans la vie de l'individu autant que celle que la société lui accorde. Le point d'équilibre semble dépassé, et notre société, au bord de la rupture, a «mal au travail». Comment expliquer cette crise et y répondre? L'ouvrage bénéficie de la collaboration de Marie Pez, Louis Schweitzer, Robert Castel et constitue une approche plurielle des désocialisations en cours.

• **LE TRAVAIL: SOUFFRANCE OU PLAISIR**, Nathalie Goedert, PRESSES UNIVERSITAIRES DE SCAUX, L'HARMATTAN, 206 PAGES, 20 EUROS.

FRANCE DÉSHUMANISATION

La politique d'immigration, la politique du chiffre revendiquées par Nicolas Sarkozy se donnaient des quotas d'expulsions définis *a priori*, indépendamment des réalités humaines dont elle avait à traiter. Sans doute les gouvernants prétendent-ils humaniser leur politique en plaçant la logique du chiffre, non sans contradiction, sous le signe du «*cas par cas*»: ainsi, l'évaluation des situations est laissée à la discrétion des préfets. Si une telle individualisation ne fait que renforcer un sentiment d'arbitraire, et si les sans-papiers restent broyés dans la machine administrative, cette politique a deux visages en miroir: le «*cas par cas*» renvoie face à face des figures singulières de préfets et de sans-papiers. Alors que l'Etat réduit les immigrés à un problème, ce livre s'attache à donner chair à des «*cas*» en restituant leurs histoires propres. Pour autant, la bureaucratie n'est pas qu'une froide abstraction; les préfets lui donnent leur visage et leur nom. Sans doute les portraits de ces hauts fonctionnaires sont-ils moins divers que ceux des sans-papiers; mais ils ne peuvent s'effacer derrière la logique d'Etat: le «*cas par cas*» interdit de les voir comme de simples exécutants. Aux sans-papiers, objets d'une mécanique politique, cet ouvrage rend donc leur qualité de sujets. Aux préfets, il rappelle aussi leur responsabilité personnelle dans l'histoire.

• **SANS-PAPIERS & PRÉFETS. LA CULTURE DU RÉSULTAT EN PORTRAITS**, LA DÉCOUVERTE, 150 PAGES, 12 EUROS.

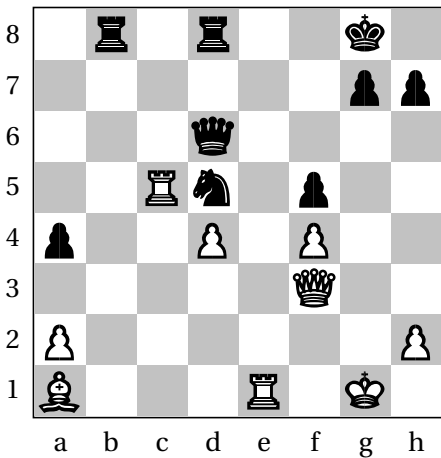
PHILO PENSER L'OBÉISSANCE...

Initialement destiné aux ados, ce petit ouvrage de la collection «Chouette penser!» est une très honorable porte d'entrée en philosophie. Il pousse à interroger la légitimité de l'obéissance et, partant, celle de la désobéissance. Bref, il introduit aux problématiques de l'ordre social en se demandant: pourquoi obéit-on et jusqu'où aller? Quel type d'obéissance, en société, laisse intacte la capacité de juger? Quelle est la nature et la portée d'un acte de résistance? Autant de questions saines dont on donne ici un exemple: «*Aucun homme ne devrait être asservi à un autre. Et pourtant l'ordre social est impossible sans obéissance (aux lois, aux institutions, à la police, etc.). Comme l'éducation est impossible sans obéissance (aux parents, aux instituteurs). D'où ces questions: quel type d'obéissance, en société, laisse intacte la capacité de juger?* »

• **OBÉIR? SE RÉVOLTER?** Valérie Gérard, GALLIMARD JEUNESSE, 70 PAGES ILLUSTRÉES, 10 EUROS.

Tactique

Position issue d'une partie Mooy-Eichhorn, 1980. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Forteresse

Dans les matchs de championnat du monde d'échecs (Moscou, 2012), les déparages en parties rapides ont donné un vainqueur, un peu comme les tirs au but le font au football. A ce jeu des nerfs, Viswanathan Anand, le champion indien, s'est montré le plus solide: il annule trois parties et en remporte une. Après les douze parties en cadence classique (environ deux heures pour quarante coups), Anand, le champion en titre, et Boris Gelfand étaient à égalité, chacun ayant remporté une partie et annulé les dix autres. Dans la quatrième partie du match, au 31^e coup, au lieu de Rf1, l'Israélien aurait pu essayer Tc6, forçant

l'échange des Tours pour ensuite exploiter l'avantage, même infime, d'avoir un beau Fou contre un Cavalier. Daniel King, l'un des commentateurs réguliers du match, a trouvé une similitude avec une ancienne partie et a montré pourquoi Anand avait toléré cette possibilité. Il est probable que les deux hommes connaissaient la magnifique forteresse que Petrosian a construite contre Browne en 1982. Un bon «truc» à connaître!

Browne Walter (2 590)-Petrosian Tigran V. (2 605)

Las Palmas, Interzonal, 8^e ronde, 1982. Gambit Dame accepté

1. d4, d5; 2. c4, dxc4; 3. Cc3, e5; 4. e3, exd4; 5. exd4, Cf6; 6. Fxc4, Fe7; 7. Cf3, 0-0; 8. 0-0, Cbd7; 9. Fb3, Cb6; 10. Te1, c6; 11. Fg5, Cbd5; 12. Cxd5, cxd5 (forcé car, après 12... Cxd5?; 13. Txe7, Cxe7; 14. De2, Te8; 15. Te1, le clouage sur le Cavalier est décisif); 13. Ce5, Fe6; 14. Cd3, Ce4; 15. Fxe7, Dxe7; 16. f3, Cf6; 17. Cc5, Tac8; 18. Te3, Tc6; 19. Dd2, b6; 20. Cxe6, Txe6; 21. Tae1, Txe3; 22. Dxe3, Db4; 23. Dc3, Dd6; 24. Te5! (le pion d5 est une cible pour les pièces blanches), 24... h6 (pare un possible mat du couloir); 25. Rf2, Td8; 26. h4, Rf8; 27. a3, Td7; 28. Db4!, Dxb4; 29. axb4 (Browne possède un avantage certain. Il va jouer g4, g5, chassant le Cavalier, et gagner le fragile pion en d5) (VOIR DIAGRAMME). 29... Cg8!! (Petrosian a trouvé le moyen d'édifier une forteresse!); 30. Txd5 (sinon, les Noirs jouent... Ce7 et conservent le pion), 30... Txd5; 31. Fxd5, Ce7; 32. Fe4, Cc8! 33. Re3, g5; 34. hxg5, hxg5; 35. f4, gxf4+; 36. Rxf4, f6; 37. Fd3 (37. Rf5 ne sert à rien à cause de 37... Cd6+; et le Roi doit reculer pour protéger le Fou), 37... Cd6! (la position que le champion arménien avait à l'esprit en jouant 29... Cg8. Les Blancs ne disposent d'aucune case de pénétration. Les pions b6 et f6 contrôlent a5, c5, e5 et g5. Le Cavalier celles en c4, b5, e4 et f5. La forteresse est imprenable!); 38. Rg4, Rg7; 39. g3, Rf7; 40. Rh5, Rg7; 41. g4 (nulle proposée par le grand maître américain), 0,5-0,5.



Gelfand Boris (2 727)-Anand Viswanathan (2 791)

Championnat du monde, 4^e partie, Moscou, 2012. Gambit Dame, semi-slave

1. d4, d5; 2. c4, c6; 3. Cc3, Cf6; 4. e3, e6; 5. Cf3, a6; 6. b3, Fb4; 7. Fd2, Cbd7; 8. Fd3, 0-0; 9. 0-0, Fd6; 10. Dc2, e5; 11. cxd5, cxd5; 12. e4, exd4; 13. Cxd5, Cxd5; 14. exd5, Cf6; 15. h3, Fd7; 16. Tad1, Te8; 17. Cxd4, Tc8; 18. Db1, h6; 19. Cf5, Fxf5; 20. Fxf5, Tc5; 21. Tfe1, Txd5; 22. Fc3, Txe1+; 23. Txe1, Fc5; 24. Dc2, Fd4; 25. Fxd4, Txd4; 26. Dc8, g6; 27. Fg4, h5; 28. Dxd8+, Txd8; 29. Ff3, b6; 30. Tc1, Td6; 31. Rf1 [après 31. Tc6, Txc6; 32. Fxc6 (Anand a jugé qu'il ne craignait rien), 32... Rf8; 33. Fb7, a5; 34. Rf1, Re7; 35. Re2, Rd6; 36. Rd3, Rc5; 37. Rc3, Ce8! (à la Petrosian!); 38. a3, Cd6; 39. b4+, axb4+; 40. axb4+, Rb5; 41. Ff3, h4 contrôle les cases noires; 42. Fe2+, Rc6; 43. Rd4, f6; 44. Fd3, g5=], 31... a5; 32. Re2, Cd5; 33. g3, Ce7; 34. Fe4, Rg7; 0,5-0,5.

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3			■						■	
4						■		■		
5									■	
6		■				■				
7			■				■			
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Selon les agences de notation, seraient plus vertueuses que les grecques. – 2. A des reflets de pierre précieuse. – 3. Bas de gamme. Le premier président élu après la révolution des Œillets. – 4. Se pratique beaucoup au Québec en ce moment. Personnel. – 5. Fait du bruit dans Landernau. – 6. A l'entrée d'Eisenach. Deux blanches pour le poète. Signes d'embonpoint. – 7. *Alias* Josep. Pour la République. Missive. – 8. Qui ont conservé leur intégrité. – 9. Petit mammifère insectivore (inv.). – 10. Nos Bleus vont-ils en prendre une au cours de l'Euro?

VERTICALEMENT

I. Malgré son nom, ce petit bateau n'est pas utilisé au football. – II. Elle peut vous sauver la vue. – III. Lancé dans la fosse avant exécution. Possessif. Espèce de prof en voie de disparition. – IV. Dans les huiles. (Dés)uni. – V. Vieil habitant de Nord-Westphalie. – VI. Assure la sûreté de nos centrales nucléaires. Belle portugaise. – VII. Celle d'avant. Pas poli. – VIII. Possessif. Puer sans fin. – IX. Préposition. Supportrice de l'équipe de France? – X. N'est plus censé sévir en Ukraine.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Ses. Empes(ter). – IX. En. Bleu. – X. Stalini(isme).
Neander(ter). – VI. Asn. Faro. – VII. Ice(ille). Mar. – VIII.
III. La. Ta. Peg. – IV. Olé(ine). Nin(uni). – V.
Verticalement: 1. Pousse-pied. – II. Opticenne. –
ratin(e). – 10. Deculotée.
RE Pl. – 8. Inertamées. – 9. Englarasum (musa-
Scandale. – 6. Et. EE. Embn. – 7. Pep (Guardiola).
Opalescent. – 3. Ut. Eanes. – 4. Sit-in. II. – 5.
Horizontalement: 1. Polonaises. – 2.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

Le matériel est égal, mais le Fou est hors jeu en al. Positionnellement, les Noirs sont mieux, mais le trait est aux Blancs: 1. Txd5! (il faut reprendre, sinon les Blancs auront une pièce en plus), 1... Dxd5; 2. Te8+; Rf7 (après 2... Txe8; 3. Dxd5+); 3. Dxd5+; Txd5; 4. Txb8+ (= le Fou en al est toujours vilain, mais il a le mérite d'exister!); 1-0.